

***UNIVERSITE ABDRAHMANE MIRA DE BEJAIA**



جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaïa

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUE, COMMERCIALES, ET DES SCIENCES
DE GESTION**

Département Des Sciences Financières et Comptabilités

MEMOIRE FIN DE CYCLE

En vue de l'obtention du diplôme de

MASTER EN SCIENCES FINANCIERE ET COMPTABILITE

Option : Finances D'Entreprise

Le Financement Bancaire d'un projet d'investissement

Cas BNA Agences 587 BEJAIA

Réalisé par :

- Mlle MEKBOUL Soltana
- Mlle MESSOUDENNE Warda

Encadré par :

Mme MEKLAT Khoukha

Année Universitaire 2021/2022

Remerciements

Nous remercions Dieu le tout puissant de nous avoir donné la foi pour accomplir cette tâche et la mener à ses termes.

Nous tenons à remercier notre promoteur Mme MEKLAT Khoukha pour nous avoir suivis et conseillés tout au long de la réalisation de ce mémoire.

Ce mémoire n'aurait jamais pu voir le jour sans le soutien actif des membres de notre famille, surtout nos parents qu'ils nous ont toujours encouragé moralement et matériellement et à qui on tient à les remercier.

Nous exprimons également nos vifs remerciements à l'ensemble du personnel de la BNA Bejaia.

Enfin on tient à exprimer vivement nos remerciements avec une prés ou de loin à sa réalisation, car un projet ne peut pas être le fruit d'une seule personne.

Dédicaces

Avec l'expression de ma reconnaissance, je dédie ce modeste travail à ceux qui, quels que soient les termes embrassés, je n'arriverais jamais à leur exprimer mon amour sincère.

A l'homme, mon précieux offre du dieu, qui doit ma vie, ma réussite et tout mon respect : mon cher père **SALAH**

A la femme qui a souffert sans me laisser souffrir, qui n'a jamais dit non âmes exigences et qui n'a épargné aucun effort pour me rendre heureuse : mon adorable mère **TAOUS**

A ma chère sœur **SIHAM** et mon fiancé **YACINE** qui n'ont pas cessée de me conseiller, encourager et soutenir tout au long de mes études. Que Dieu les protège et leurs offre la chance et le bonheur.

A mon adorable petit sœur **MELISSA** et mon frère **YANI** qui sait toujours comment procurer la joie et le bonheur pour toute la famille.

A tous les cousines, les voisine et les amis que j'ai connu jusqu'à maintenant.

Merci pour leurs amours et leurs encouragements.

Sans oublier ma chère binôme **WARDA** pour son soutien moral, sa patience et sa compréhension tout au long de ce projet.

Soltana.

Dédicace

Tout les mots ne sauraient exprimer la gratitude, l'amour, le respect, la reconnaissance, c'est tous simplement que : je dédie ce travail à :

A ma mère qui a œuvrée pour ma réussite, de par son amour, son soutien, tous les sacrifices consentis et ses précieux conseils, pour toute assistance et sa présence dans ma vie.

A mon père, qui peut être fier et trouver ici le résultat de longues années de sacrifices et de privations pour m'aider à avancer dans la vie.

A mes très chers frères (Salah, Djamel, Aziz, Lounis, Hicham, Massinissa).

A mes chères sœurs (Samia, samiha).

Et particulièrement à mon mari qui ma beaucoup encouragé.

A tous mes enseignants depuis mes premières années d'études.

A ma chère binôme SOLTANA qui est toujours compréhensive avec moi pendant toute notre carrière d'études.

WARDA

Liste des abréviations

- BNA** : Banque Nationale d'Alger
- BFR** : Besoin en Fonds de Roulement
- CA** : Chiffre d'Affaire
- CAF** : Capacité d'Autofinancement
- CMT** : Crédit à Moyen Terme
- CLT** : Crédit à Long Terme
- DA** : Dinar Algérien
- DCT** : Dettes à Court Terme
- DLMT** : Dettes à Long et Moyen Terme
- DR** : Délai de Récupération
- EBE** : l'Excédent Brut d'Exploitation
- CF brut** : Cash- Flow brut
- FPN** : Fonds Propres Net
- CI** : Capital Investi
- CNC** : Chambre Nationale de Commerce
- CP** : Capitaux Propres
- DRFP** : Délai de Récupération des Fonds Propres
- VRI** : Valeur Résiduelle des Investissement
- CR** : Compte Résultat
- CAF** : Capacité D'Autofinancement
- IR** : Investissement Résiduel
- VANFP** : Valeur Nette des Fonds Propres
- TRIFP** : Taux de Rentabilité Interne des Fonds Propres
- VANE** : Valeur Actuelle Nette de l'Emprunt
- DRE** : Délai de Récupération de l'Emprunt
- TRIE** : Taux de Rentabilité Interne de l'Emprunt
- CCIR** : Créances Compromises en Instance de Régularisation

Liste des abréviations

VNC : Valeur Nette Comptable

DRI : Délais de Récupération de l'Investissement

IBS : Impôt sur le Bénéfice des Sociétés

IP : Indice de Profitabilité

T : Trésoreries

TCR : Tableau des Comptes Résultats

TRI : Taux de Rentabilité Interne

VA : Valeur Ajoutée

VAN : Valeur Actuelle Nette

VR : Valeur Réalisables

TTC : Toute Taxe Comprise

Sommaire

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Introduction Générale.....01

Chapitre 01 : Notions de base sur les investissements.....03

Introduction03

Section 01 : Généralités sur les investissements03

Section 02 : Évaluation financière d'un projet d'investissement07

Conclusion21

Chapitre 02: Montage d'un dossier de crédit d'investissement.....22

Introduction22

Section 01 : Le crédit d'investissement : typologie et risques22

Section 02 : Évaluation de la demande d'un crédit d'investissement30

Section 03 : La mise en place d'un crédit d'investissement47

Conclusion50

Chapitre 03: Étude de financement d'un projet d'investissement « SARL NOUZHA ».....51

Introduction51

Section 01 : Présentation de la BNA agence 587 Ihaddaden51

Section 02 : Le montage d'un crédit d'investissement chez la BNA59

Section 03 : L'évaluation financière avant et après financement du projet d'extension d'une sablière de la « SARL NOUZHA »64

Conclusion78

Conclusion Générale79

Bibliographies

Liste des tableaux

Liste des schémas

Liste des annexes

Sommaire

Annexes

Table des matières

Introduction générale

Introduction générale

Introduction générale

Dans une économie moderne, l'équilibre entre besoin et capacité de financement se réalise deux formes : la première c'est le financement direct qui s'effectue sur le marché financier ou réalise la confrontation de l'offre et de la demande des fonds. La deuxième est le financement indirect s'effectue grâce aux banques dont le rôle est de participer à la satisfaction des besoins divers des agents économiques. Il peut s'agir de besoin d'ordre financier et/ou de besoin de services. Pour participer à la satisfaction de ces besoins, la banque met en relation les offreurs et les demandeurs de capitaux, de ce fait elle collecte des fonds auprès des agents à surplus de financement pour les transmettre sous forme de crédits aux agents à besoin de financement.

De ce fait, la banque joue un rôle prépondérant dans un développement économique d'un pays. Ainsi, pour répondre aux exigences d'une économie en pleine mutation, qui est basée sur la compétitivité et la concurrence, les banques algériennes se doivent de participer pleinement au développement, et œuvrer d'avantage à l'épanouissement et à l'essor de l'économie nationale. Pour agir dans ce sens, les banques ont comme principal moyen d'intervention « le crédit bancaire ».

Pour accorder un crédit bancaire, le banquier doit effectuer une analyse globale de projet qui se base principalement sur l'évaluation de son intérêt économique et par conséquent, du calcul de sa rentabilité. La rentabilité d'un projet dépend des coûts qu'il engendre et des gains qu'il procure la somme des gains est supérieure au coût de l'investissement, celui-ci est rentable néanmoins, un investissement est une dépense qui est réalisée dans l'espoir d'en retirer un profit futur. Le fait que le profit espéré doit se réaliser sur plusieurs années et non pas sur un seul exercice le distingue d'une simple charge.

En effet, le but de ce travail est d'évaluer la contribution d'une banque algérienne dans le financement de l'investissement, pour cela nous allons essayer de développer le financement d'un projet d'investissement par crédit bancaire, à travers le cas d'un crédit d'investissement accordé par la banque nationale d'Algérie. Ceux qui nous mènent à poser la problématique suivante :

Qu'elle est la procédure d'étude de la rentabilité d'un projet d'investissement faite par la banque nationale d'Algérie agence Bejaia pour accorder un crédit, tout en se protégeant des risques ?

A cet effet, plusieurs interrogations méritent réflexion, à savoir :

- Quelles sont les étapes d'étude d'un dossier de crédit d'investissement chez la BNA ?
- Quelles sont les garanties bancaires exigées par la BNA pour accorder un crédit d'investissement ?

Pour mieux répondre à ces questions deux hypothèses se présentent :

- L'étude d'un dossier de crédit d'investissement chez la BNA se fait en prenant en considération l'ancienneté de la relation client et la vérification des antécédents dans les fichiers de la banque centrale.

Introduction générale

- La BNA finance un projet d'investissement une fois sa rentabilité est vérifiée.

Afin de réaliser ce travail, nous avons adopté une méthode de recherche basé sur le recueil d'informations et des données nécessaires en s'appuyant sur la technique documentaire par la consultation d'un certains nombre d'ouvrages, des textes réglementaire algériens, des mémoires, ainsi que des sites internet. De plus, nous avons effectué un stage pratique à la banque nationale d'Algérie. Celle-ci est surtout concentrée sur la consultation de documents internes à la banque nationale d'Algérie de Bejaia et des dossiers de crédits qu'elle a traités.

En vue de répondre aux questions précédentes, notre travail est structuré sous trois chapitres :

- Le premier chapitre porte sur le cadre théorique des projets d'investissement, en mettant en évidence certaines définitions et concepts de base relatif à un projet d'investissement ;
- Dans le deuxième chapitre nous essayons de porter un éclaircissement sur l'étude technico-économique d'un projet d'investissement, ainsi qu'à celle de sa rentabilité financière ;
- Le dernier chapitre est consacré à l'étude du montage d'un crédit pour financer un projet d'investissement au sien de la banque nationale d'Algérie de Bejaia

Chapitre 01: Notions de base sur les investissements

Chapitre 01: Notions de base sur les investissements

Introduction

L'investissement consiste à immobiliser des capitaux c'est-à-dire à engager une dépense immédiate, dans le but d'en retirer un gain sur plusieurs périodes successives. Cette dépense peut être engagée par l'entreprise pour différentes raisons : lancer de nouveaux produits, augmenter la capacité de production, améliorer la qualité des produits et services, réduire les coûts de production Etc.

Quel qu'en soit l'objectif, les projets d'investissement ont une importance capitale dans le développement de l'entreprise, puisque'ils conditionnent nécessairement sa compétitivité, sa rentabilité et sa solvabilité future, c'est-à-dire en définitive, sa valeur. Ainsi, l'évaluation d'un projet d'investissement, consiste en fait, à évaluer son impact sur la valeur marchande de l'entreprise.

Dans ce chapitre, nous allons nous focaliser sur généralité sur l'investissement ainsi que sur l'évaluation financière d'un projet d'investissement.

Section 01 : Généralités sur l'investissement

Cette section est consacrée pour la définition de l'investissement, typologies d'investissement, et ses types d'investissements.

1-1- Définition de l'investissement :

Il existe plusieurs définitions des investissements en tenant compte du contexte dans lequel on est placé : investissement économique, comptable et financier. L'investissement consiste pour une entreprise «à engager durablement des capitaux sous des formes diverse (matérielles ou immatérielles) dans l'espoir d'en obtenir un retour satisfaisant étant donné les risques assumés »¹

Cette définition souligne le caractère durable voire irréversible de la dépense, la diversité de l'investissement et leur caractère intrinsèquement risqué.

➤ Du point du vue économique :

Définissent conceptuellement l'investissement comme « l'échange d'une satisfaction immédiate et certaine, à laquelle on renonce, contre une espérance que l'on acquiert et dont le bien investie support »². Ils marquent ainsi le double caractéristique de l'investissement : l'échange d'une incertitude contre une espérance et sa dimension inter temporelle. En pratique, ils définissent l'investissement comme un flux qui vient augmenter le stock de capital. La formulation brute du capital fixe (FBCF) est l'instrument de mesure de ce flux.

¹RIVET.A, « gestion financière, analyse et politique financière de l'entreprise, »édition Ellipses, paris 2003.

²KOEHL.J, « les choix d'investissement, » édition Dunod, paris 2003, p 11.

➤ **Du pion du vue comptable :**

L'investissement est constitué « de tout bien meuble ou immeuble, corporel ou incorporel, acquis ou créé par l'entreprise destinée à rester durablement sous la même forme dans l'entreprise³ »

Dans cette définition, l'investissement est l'ensemble des dépenses qui ont pour résultats d'entrée d'un nouvel élément destiné à rester durablement dans le patrimoine de l'entreprise.

Il comprend les biens durables figurant au registre des immobilisations :

- Les immobilisations incorporelles (fond commercial, brevets,.....etc.).
- Les immobilisations corporelles (constructions, matériel technique et outillage,.....etc.).
- Les immobilisations financières (titre des participations.....etc.).

➤ **Du pion du vue financier :**

Un investissement consistera un « engagement durable de capital réalisé en vue de dégager des flux financiers que l'on espère positifs dans le temps⁴ »

Les investissements diffèrent en fonction de plusieurs caractéristiques :

- L'investissement et la représentation que l'on en fait ;
- Le bien investi qui peut être de nature très différente ;
- Les objectifs de l'investissement.

➤ **Du point de vue stratégique :**

« L'investissement doit améliorer la position concurrentielle de l'entreprise de manière à accroître durablement la valeur de la firme. Les investissements, à la base de la mobilité stratégique, indispensables à l'adaptation de l'entreprise à son environnement, s'inscrivent donc dans le cadre de la stratégie retenue »⁵

L'investissement se définit donc quelle que soit l'optique choisie par rapport à la durée des effets des actions engagées. Si ces effets interviennent sur une courte période, la probabilité de récupérer la dépense initiale et de réaliser un gain sera grande. Par contre, si la période est longue, la probabilité sera soumise à de nombreux facteurs extérieurs (risque plus ou moins grand). L'existence d'un risque apparaît ainsi comme une des caractéristiques fondamentales de l'investissement.

³BOUGHABA.A, « analyse et évaluation des projets », édition Beri, Alger, 2005, p 7

⁴ KOEHL.J, « les choix d'investissement », édition Dunod, Paris 2005 p 10

⁵ BANCEL.F et RICHARD.A, « les choix d'investissement, méthodes traditionnelles, flexibilité et analyse stratégique », édition Economica, Paris 1995, p 22.

1-2- Les types d'investissements :

Il existe 03 types d'investissement :

1-2-1- L'investissement immatériels :

Ils recouvrent toutes les dépenses à long terme, autres que l'achat d'actifs fixe, que les entreprises utilisent dans le but d'améliorer leurs résultats. Ils concernent aussi les investissements dans la formation, dans les relations de travail, dans les structures de gestion, dans l'organisation de la production, l'élaboration des relations commerciales et technologiques avec les autres firmes, avec les fournisseurs et les consommateurs, investigation des marchés, l'acquisition et l'exploitation des logiciels.

1-2-2-L'investissement mobilier :

Ils concernent les domaines industriels et commerciaux. (Actifs physiques ; capitaux fixes ou cerclant).

Exemple : l'investissement en stock, l'investissement dans la réalisation de nouvelles usines d'acquisition de matériels de production et outillage, matériel de bureau

1-2-3- L'investissement financier (épargne) :

Ils se présentant sous la forme de prêt à long terme ou l'achat de titres participatif, capitaux fixes ou circulant, des provisions sur emprunt par signatures (crédit documentaires, caution de marchés).

1-3- Classification des investissements :

De nombreuses classifications ont été proposées par différents. Auteurs. Leur intérêt n'est pas négligeable pour la pratique financière dans la mesure ou elles permettent d'utiliser des procédures différentes plus ou moins simplifiées, suivant la catégorie de l'investissement.⁶

1-3-1- Suivant leur nature ; On peut distinguer :

- **L'investissement industriel et commercial :** Sous la forme d'actifs physiques.
- **L'investissement financier :** Qui prend la forme de titres de participation ou prêts à long terme.
- **L'investissement humain :** Elles recensent les dépenses de formation, d'apprentissage, de santé, d'amélioration, de qualité de vie du personnel. Recyclages, stage, cantine, crèche.

⁶ IBID, 289.

1-3-2- Suivant leur objectif, On peut distinguer :

- **L'investissement d'expansion** : Dont l'objet est l'accroissement du potentiel de production et de distribution.
- **L'investissement de renouvellement** : Dont l'objet est le maintien du potentiel de l'entreprise.
- **L'investissement de modernisation** : Souvent confondus avec les précédents dont l'objet est l'amélioration de la productivité.
- **L'investissement de prestige** : Dont l'objet est l'image de marque de l'entreprise et dont les effets non mesurables ne peuvent être qu'indirects.
- **L'investissement social** : Portent sur ce qu'il convient maintenant d'appeler « la qualité de la vie » dont les effets ne peuvent être directement mesurés ; cette rubrique tend actuellement à s'alourdir avec l'investissement d'intérêt public et les investissements de protection de l'environnement (antipollution.....).

1-4- Les caractéristiques d'investissement :

L'évaluation de la rentabilité d'un investissement consiste à établir un échéancier annuel des flux financiers associés à l'investissement. Les éléments importants dans l'établissement de cet échéancier sont la détermination des dépenses d'investissement, des recettes nettes et de la valeur résiduelle de l'investissement à fin de sa durée de vie.⁷

1-4-1-Les dépenses d'investissement :

Ces dépenses représentent le capital investi en une ou plusieurs fois suivant la nature et la durée de vie de l'investissement. Le capital investi est mesurée par les dépenses d'acquisition et de construction y compris les dépenses annexes d'études préalables et d'essais ainsi que de tous les frais accessoires. Toutes ces dépenses sont retenues pour leur montant hors taxe.⁸

1-4-2- Les recettes nettes (cash-flows nets)

C'est le solde des encaissements et des décaissements qui interviennent pendant l'exploitation de l'investissement en ignorant les remboursements en capital, les frais financiers et les dividendes, ainsi que la déductibilité fiscale éventuelle de ces deux derniers éléments.⁹

1-4-3- La valeur résiduelle :

Il est incontestable qu'à l'issue de leur utilisation normale, certains investissements ont encore une valeur vénale résiduelle. Plus la durée de vie est longue, plus il est difficile de prévoir qu'elle pourra être cette valeur. La valeur résiduelle peut être nulle ou même

⁷ PIERRE Conso, HEMICI Farouk, « gestion de l'entreprise », 10 édition, DUNOD, paris, 2002, p 379

⁸ Idem, p 381.

⁹ Ibid. p 381.

négative ; elle varie tout au long de la durée de vie de l'investissement. L'évolution de la valeur résiduelle peut d'ailleurs permettre de déterminer la durée de vie économique optimale.

1-4-4- Durées de vie de l'investissement :

Est la durée d'exploitation dans laquelle l'entreprise réalise des cash-flows, on distingue trois durées¹⁰ :

- **La vie physique de l'investissement** : Il s'agit de déterminer la durée optimale d'exploitation, compte tenu des coûts d'entretien et de la valeur de revente de l'équipement considéré.
- **La durée de la vie du produit** : En cas d'investissement spécifique à un produit et ne pouvant pas être reconverti après la disparition du produit, c'est la durée de vie du produit qui doit être retenue comme durée de vie économique, si elle est la plus courte que la durée de vie physique ou technologique
- **La vie technologique de l'investissement** : La mise sur le marché de machines ou de logiciels plus performants peut conduire l'entreprise à remplacer le matériel investi avant même qu'il ne soit usé. Elle est inférieure à la durée de vie physique.

Tout investissement nécessite un apport financier. Dans la plupart des cas, il se fait en partie par la banque.

Section 02 : Evaluation financière d'un projet d'investissement

L'évaluation financière d'un projet d'investissement est une étape importante pour ne pas dire la plus importante, dans le choix des investissements. Cependant, concernant les investissements publics, l'évaluation financière ne donne qu'un rôle second. En effet les résultats sociaux sont privilégiés dans ce genre d'investissement.

Investir consiste à mettre en œuvre des projets de taille importante ou plus petites car le niveau d'engagement de l'entreprise n'est pas identique sous diverses formes dans l'espoir de maintenir ou d'améliorer sa situation économique et sa valeur.

2-1- Définition d'un projet d'investissement :

Un projet d'investissement peut être défini comme suit « l'acquisition d'un ensemble d'immobilisations permettant de réaliser ou de développer une activité donnée, dans son aspect commun, il correspond à une dépense immédiate dont on attend des avantages futurs »

Le projet d'investissement est donc considéré comme un ensemble d'actions et d'interventions visant à atteindre un objectif spécifique fixé à l'avance au moyen des ressources matérielles, financières et humaines.

¹⁰ NATHALIE TAVERDE-Popiolek, 2006, « guide de choix d'investissement », FD d'organisation, p 14.

2-2- Les objectifs d'un projet d'investissement :

Les objectifs d'un projet d'investissement peuvent être d'ordre stratégique ou opérationnel.

2-2-1- Objectifs d'ordres stratégiques :

C'est un ensemble d'objectifs qui sera établie par la direction générale de l'entreprise et qui relève généralement de la sphère stratégique. Il peut faire l'objet d'expansion, de modernisation, d'indépendance.....

La hiérarchisation et la coordination de ces objectifs permettront la détermination de la stratégie afférente à l'investissement.

2-2- 2- Objectifs d'ordres opérationnels :

Ils se situent au niveau technique, nous présenterons ci-dessous une liste de trois objectifs.

➤ Objectifs de cout :

La politique des couts est l'objectif de bon nombre de projets, car c'est un élément capital qui permet une marge de manœuvre en matière de politique de prix qui est à son tour redoutable instrument de la stratégie commerciale. Cet objectif consiste à réduire au maximum les couts de revient d'un projet.

➤ Objectifs de temps :

Tout projet peut avoir comme principal objectif de satisfaire une demande apparue récemment, dans les meilleurs délais afin d'acquérir un avantage concurrentiel.

En effet, dans un marché à vive concurrence, les parts reviennent à ceux qui jouent mieux, et surtout plus vite. Cela explique le fait que certains produits lancés tardivement échouent même s'ils sont de meilleure qualité.

➤ Objectif de qualité :

L'entreprise doit garantir un certain niveau de qualité qu'est indispensable pour se positionner dans un environnement concurrentiel exigeant.

La réalisation de cet objectif oblige l'entreprise à consacrer plus temps et par conséquence plus de couts ce qui contredit les deux objectifs cités précédemment (cout-délai). Donc elle sera forcée de les exclure car leur coexistence est difficile voire carrément impossible.

2-3- Les caractéristiques d'un projet d'investissement :

Chaque projet d'investissement quel que soit son objectif ou sa nature peut être caractérisé par :

2-3-1- Le capital investi :

« Le montant de la dépense d'investissement comprend le prix des immobilisations acquises dans le cadre du projet. C'est un montant hors TVA qu'il convient de prendre en compte dans la mesure où celle-ci est susceptible d'être récupérée rapidement¹¹. »

Le capital investi est le montant global de l'investissement qui regroupe toutes les dépenses engagées que doit supporter l'entreprise pour la réalisation de son projet d'investissement.

Le capital investi comprend :

- Le prix d'achat HT ;
- Les frais accessoires (frais de transport et d'installation notamment) ;
- Le coût de formation du personnel.

La variation initiale de besoin en fond de roulement lié à l'exploitation du projet : une augmentation de l'activité suppose une augmentation du besoin en fond de roulement d'exploitation pendant toute la durée d'exploitation du projet (constitution de stocks, financement du délai client, délais fournisseur). L'agent immobile sera récupéré à la fin de vie du projet.

2-3-2-La durée de vie de l'investissement :

La durée de vie de l'investissement est indispensable pour évaluer les gains attendus. On retient la période durant laquelle le projet génère des flux de trésorerie positifs.

Pour déterminer les flux de liquidités relatifs au projet d'investissement, le décideur doit tout d'abord sélectionner un horizon réaliste sur lequel vont porter ses prévisions, on retient généralement quatre notions distinctes :

➤ La durée de vie économique :

La durée de vie économique représente la durée sur laquelle l'entreprise construit son projet stratégique. Elle correspond à la période de visibilité de l'entreprise : selon les secteurs d'activité, elle peut être très variable¹².

En d'autre terme c'est la durée durant laquelle l'investissement génère des flux positifs de rentabilité, c'est-à-dire la durée pendant laquelle le bien rencontre la satisfaction du marché.

¹¹ KOEHL. J, OP, Cit, p 28.

¹² KOEHL. J.op, cit, p 35.

➤ **La durée de vie physique :**

La durée de vie physique du bien les prévisions seraient alors réalisées sur cette durée qui peut être très longue.

➤ **La durée de vie technologique :**

Dans les industries à évolution technologique rapide ou l'innovation est la clé elle est souvent inférieurs à la durée de vie physique.

La durée de vie technologique correspondrait à la durée pendant laquelle le bien est conforme aux « standards » techniques cette durée suppose de connaître la vitesse de renouvellement du progrès technique¹³.

➤ **La durée de vie du produit :**

La durée de vie du produit est la durée la plus court qui doit être retenue comme durée de vie utile de l'investissement et la période pendant laquelle le produit a un marché suffisant pour être rentable cette durée est fonction par lancement ,croissance, maturité, déclin.

2-3-3- La valeur résiduelle :

La valeur résiduelle est définie comme étant « la valeur marchande de l'investissement après son utilisation. La valeur résiduelle peut être nulle ou même négative elle varie tout au long de la durée de vie de l'investissement¹⁴ »

La valeur résiduelle est la valeur d'un bien après avoir été utilisé et elle se détermine au moment de l'acquisition. Il s'agit donc de l'estimation de la valeur que l'acquisition devrait avoir à la fin de la durée de l'amortissement. La valeur résiduelle représente le prix de revente de l'investissement à la fin du projet.

2-3-4- Les cash-flows :

Les cash-flows associés à un projet d'investissement sont indispensables pour apprécier sa rentabilité. «Ce sont les flux de trésorerie positifs et négatifs générés par le projet. Ces flux dépendent des encaissements et des décaissements réalisés pendant l'exploitation de l'investissement¹⁵ »

Nous distinguerons deux types de flux :

-  Les cash-flows d'exploitation hors frais financiers ;
-  La variation du BFR.

En effet, un projet peut être financé par endettement ce qui engendrera des charges financières. Ces derniers n'étant pas directement générées par le projet mais plutôt par la

¹³ KOEHL.J.OP, Cit, p 35.

¹⁴ CONSO.P et HEMCI. F. « Mini Manuel de finance d'entreprise », édition Dunod, paris, 2010, p 90.

¹⁵ BANEL. F et richard. A ; op. Cit. p 62.

Chapitre 01 : Notions de base sur les investissements

politique de financement de la direction de l'entreprise ne doivent pas apparaître au niveau des cash-flows. En revanche il est tenu compte de la charge fiscale induite.

En pratique, on déterminera dans un premier temps la contribution de l'investissement à EBE de l'entreprise de la façon suivante¹⁶.

Cash-flows brut d'exploitation (CF brut)=Chiffre d'affaire (CA)-prix de revient du CA (frais variables) –charges fixes d'exploitation

La prise en compte des crédits d'impôts sur les amortissements fiscaux permet ensuite le calcul du cash-flow net :

CF net = CF brut – ((CF brut –amortissements)* taux de l'impôt)

Tableaux n° 01 : Emplois/ Ressources d'un projet d'investissement

| | 0 | 1 | 2 | | N |
|---------------------------------|---|---|---|-------|---|
| Ressources | | | | | |
| • CAF | | | | | |
| • Variation négative du BFR | | | | | |
| • VRI | | | | | |
| • Récupération du BFR | | | | | |
| Total des ressources (1) | | | | | |
| Emplois : | | | | | |
| • Capital investi | | | | | |
| • Variation du BFR positive | | | | | |
| Total des emplois (2) | | | | | |
| Cash- flow (1) –(2) | | | | | |

Sources : LASARY : évaluation et financement de projet ; la collection de l'étudiant ; édition DAR EL OTHMANIA, Alger. 2007, p 77.

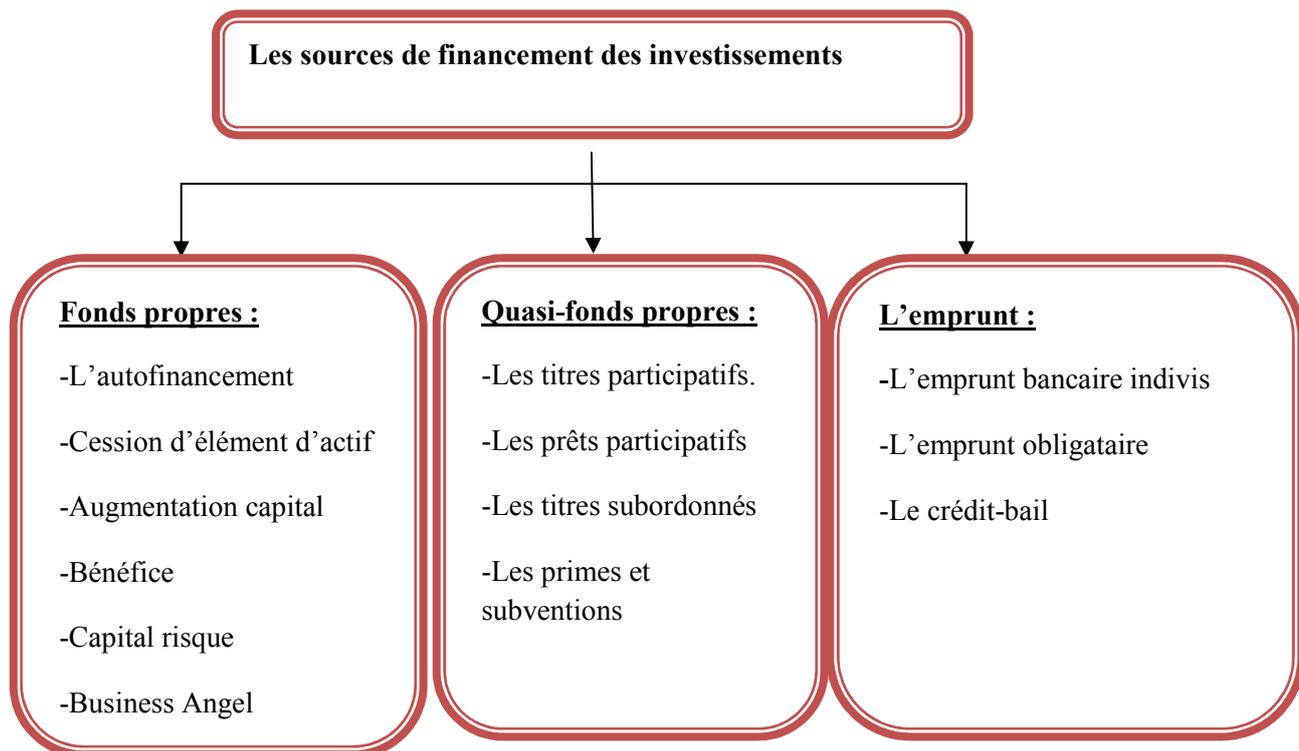
2-4- Les modes de financement des investissements :

Pour financer son activité, L'entreprise peut faire appel à différentes sources de financement. Un des aspects déterminants de la stratégie financière est le choix des financements les mieux appropriés. Mais pour effectuer correctement ce choix, il est indispensable de connaître, au préalable, l'ensemble des sources possibles.

D'une façon générale nous distinguons : « le financement par fonds propres, le financement par quasi-fonds propres et le financement par endettement ¹⁷

¹⁶ RIVET. A ; op. Cit, p 135.

Schéma n° 01 : Les sources de financement des investissements



Source : BARREAU.J, DELAHAYE.L, « gestion financière, manuel et application », 9^{ème} édition, Dunod, paris, 2000, p 351

2-4-1- Financement par fonds propres :

Il existe plusieurs moyens de financement de fonds propres, ces derniers peuvent être d'origine interne : capacité d'autofinancement, la cession d'élément d'actif, l'augmentation du capital, le bénéfice, le capital-risque et le business Angel.

➤ Autofinancement :

L'autofinancement est l'ensemble de ressources créées par l'entreprise grâce à son activité. « L'autofinancement est le surplus monétaire conservé par l'entreprise après distribution des dividendes¹⁸ ». Lorsque les réserves de l'entreprise sont suffisantes on peut décider de réaliser l'investissement sans faire appel à des capitaux propres. « Touts les dépenses sont alors financées par des capitaux à l'entreprise. C'est ce qu'on appel l'autofinancement¹⁹ ».

L'autofinancement est le financement des investissements par les moyens propres de l'entreprise, c'est la ressource qui provient de l'activité de l'entreprise, il a pour avantage d'assurer à l'entreprise son indépendance financière, dans la mesure où elle n'a pas à solliciter des ressources externe.

¹⁷ Barreau J, Delahaye J, Delahaye F, 2006, « gestion financière », 8^{ème} édition Dunod, paris, p 362.

¹⁸ CONSO (P) et HAMICI (F), « gestion financière de l'entreprise », édition Dunod 10^{ème} édition, paris, p 24.

¹⁹ ORGE R, 1978, « la décision d'investir », édition clé international, paris, p 7.

$$\text{Autofinancement} = \text{CAF} - \text{Dividendes}$$

La capacité d'autofinancement (CAF) représente « l'ensemble des ressources générées par l'entreprise, au cours de l'exercice du fait opération courantes²⁰ ». La capacité autofinancement « CAF » est calculée selon deux méthodes :

- * **La méthode additive (à partir du résultat net)** : consiste au résultat de l'exercice l'ensemble des produits et à ajouter l'ensemble de charge calculées. Soit la formule suivant :

$$\text{CAF} = \text{Résultat net de l'exercice} + \text{Charge calculées} - \text{produit calculées}$$

- ✚ **Le calcul de la CAF selon la méthode additive :**

Capacité d'autofinancement de l'exercice = Résultat de l'exercice + Dotation aux amortissements, dépréciation et provisions – Reprise sur amortissements, dépréciation et provisions – Quote-part des subventions visées au résultat de l'exercice – produits de cessions d'élément d'actif + valeurs comptables des éléments d'actif cédés

- * **La méthode soustractive (à partir de l'excédent brut d'exploitation)** : qui s'obtient de la différence entre les produits encaissables et les charges décaissable de l'activité.

$$\text{CAF} = \text{EBE} + \text{produit encaissés} - \text{charge décaissées}$$

Capacité d'autofinancement de l'exercice = Excédent brut d'exploitation (ou insuffisance) + Transfert de charge (exploitation) + Autre produits (exploitation) – Autre charges (d'exploitation) + Quote-part de résultat sur opération faites en commun + produits financière – charges financières + produits exceptionnels – charges exceptionnels – Participation des salariés aux résultats – Impôts sur les bénéfices

- **La cession d'élément de l'actif :**

La cession d'élément d'actif consiste à « récupérer aujourd'hui une somme de capitaux et à se priver des flux financiers que l'on pourrait percevoir sur une certain durée²¹ ». Les cessions d'éléments de l'actif de peuvent résulter soit :

²⁰ Barreau J, Delahaye J, Delahaye F, op. Cit. p 361.

²¹ KOEHL J, 2003, « les choix d'investissement », édition Dunod, France, p 111.

- ❖ Du renouvellement des immobilisations qui s'accompagne de la vente du matériel remplacé ;
- ❖ Du recentrage des activités. L'entreprise cède des usines et participations qu'elle juge marginales par rapport aux métiers dominants qu'elle exerce ;
- ❖ De la vente d'actif non nécessaires à activité de l'entreprise pour trouver de nouveaux capitaux.

➤ **L'augmentation du capital :**

L'augmentation du capital est une opération de financement externe car l'entreprise fait appel des associés qui sont des tiers sur le plan juridique en outre c'est une opération de fonds propres du moment qu'elle n'entraîne pas d'engagement de remboursement suivant un échéancier. Cependant l'augmentation «elle peut être réalisée soit en numéraire, soit par apport en nature ou apport partiel d'actif. Dans la plupart des cas elle donne lieu à la comptabilisation d'une prime d'émission²²».

- **L'augmentation de capital par apport en numéraire:** « cette action consiste à émettre de nouveaux titres et à les céder contre monnaie il produit alors une augmentation des liquidités et un accroissement instantané du fonds de roulement ». Ainsi, l'augmentation du capital social en numéraire est une opération qui entraîne la modification des statuts de la société elle peut avoir des conséquences importantes dans la répartition du capital si elle est réalisée par appel à des tiers.
- **L'augmentation de capital par incorporation des réserves :** cette opération consiste à transférer dans le capital social de l'entreprise des fonds enregistrés sur les comptes de réserve et ce en distribuant des actions gratuites c'est-à-dire que la valeur nominale inchangée. On se retrouvera, alors, devant un nombre d'action plus important, ce qui baissera le coût unitaire et attirera de plus en plus d'actionnaires.
- **L'augmentation de capital par conversion des dettes :** la société en difficulté peut proposer à ses créanciers (banques ou fournisseurs) de convertir leurs créances en actions leur permettant de devenir associés. Leurs droits de créances se transforment en droit de propriétés. En plus, l'augmentation de capital permettra de régler les dettes de la société et l'entrée de nouveaux actionnaires.

➤ **Le bénéfice :**

Est un résultat comptable positif dégagé par une entreprise sur un exercice de 12 mois. Lorsque la différence entre les produits et les charges d'une société est positive, son résultat net affiche un bénéfice. Quand cette différence est négative, on parle de déficit ou de perte.

➤ **Le capital risque :**

Le capital-risque correspond aux sommes investies de façon temporaire dans des sociétés nouvelles ou récentes dans l'objectif de dégager des plus-values. En plus des fonds propres le capital-risque permet à l'entreprise de profiter de l'accès aux réseaux et aux

²² RIVERT A, 2003, « gestion financière », Ellipses, Paris, p 189.

connaissances hautement innovantes à très fortes rentabilité en phase de création et de développement. Des sociétés financiers spécialisées (sociétés de capital-risque) prennent des parts, en général pour une durée limitée dans le capital de sociétés récentes à fort potentiel de développement et contribuent ainsi à leur financement.

➤ **Le business Angel :**

Un business Angel ou investisseur providentiel est une personne physique qui va investir une part de son patrimoine dans jeune société ayant un fort potentiel innovant, en plus des capitaux investir le business Angel mets à la disposition de l'entrepreneur son carnet d'adresses et son expérience.

2-4-2- Le financement par quasi-fonds propres :

On distingue :

➤ **Les titres participatifs :**

Les titres participatifs sont des titres de créances dont la durée de vie est normalement indéterminée et qui ne sont remboursable qu'en cas de liquidation de la société. La loi autorise cependant les sociétés à les rembourser au plus tôt 7 ans après leur émission et à la condition que ceci ait été prévu lors de leur émission. Le remboursement se fait alors à l'initiative de l'émetteur et non du souscripteur. Pour la société émettrice les titres participatifs permettent de renforce ses fonds propre sans avoir à procéder à une augmentation de capital et donc sans modification de la structure de son actionariat. Ces titres ne peuvent être émis que par des sociétés du secteur public des sociétés anonymes coopératives des banques mutualistes des sociétés d'assurance et des coopératives agricoles²³.

La rémunération qu'ils procurent est pour partie fixe pour partie variable. La partie fixe doit représenter au moins 60% du nominal du titre. Quant à la partie variable elle est indexée sur un indicateur d'activité de l'entreprise (chiffre d'affaire, résultats....)²⁴.

➤ **Les prêts participatifs :**

Ils sont accordés par des établissements de crédits aux profits des entreprises pour améliorer leur structure financière et augmenter leur capacité d'endettement. Les prêts participatifs sont des créances de dernier rang assimilés donc à des capitaux propres²⁵.

➤ **Les titres subordonnés :**

Les titres subordonnés « sont des obligation auxquelles est attachée une clause de subordination. Cette clause conditionne le remboursement du titre subordonné au désintéressement préalable des autres créanciers. Quant à l'ordre de remboursement entre

²³ THAUVRON.A, GUYVARCH.A, 2012, « finance », 5 éme édition, sup Foucher, paris, p 218.

²⁴ VIZZAVONA P, 2004, « gestion financière », 9 éme édition, BERTI, Alger, p 375.

²⁵ IDEM, p 377.

prêts participatifs, titres participatifs et titres subordonnés²⁶ ». Il existe deux formes de titres subordonnés :

- **Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) :** Ne sont remboursables qu'à la liquidation de l'entreprise après désintéressement de tous les créanciers. Le versement d'un intérêt sur ses titres est également subordonné au fait que la société ait distribué des dividendes et que le l'assemblée ait autorisé ce versement.
- **Les titres subordonnés remboursables (TSR) :** Ont généralement une échéance de 1 ans et le paiement d'un intérêt n'est pas subordonné.

➤ **Les primes et subventions :**

Les subventions d'investissement sont des aides non remboursables accordées aux entreprises par l'état ou les collectivités publiques (ville, département).

Il s'agit de subventions accordées par les organismes publics à certaines activités d'intérêt général. Elles sont assimilées à des fonds propres du fait qu'elles ne sont pas remboursables.

Elles restent une source de financement exceptionnelle. L'entreprise doit connaître les conditions d'octroi de ces subventions et chercher à en bénéficier²⁷.

2-4-3- Le financement par l'emprunt :

Il s'agit d'une somme d'argent versée par le prêteur envers un emprunteur, ce dernier s'engageant à rembourser l'emprunt avec des intérêts sur une certaine période.

Nous distinguons trois types d'emprunts²⁸ :

- **L'emprunt bancaire indivis :** C'est un emprunt effectué par seul emprunteur envers un unique prêteur, la plupart du temps un établissement bancaire. Dans ce type de financement, le seul interlocuteur est la banque.
- **L'emprunt obligataire :** Est un emprunt à long terme, divisé en parts égales (les obligations), proposées au public par l'intermédiaire du système bancaire. Le titre émis est appelé obligation, le porteur est l'obligataire. L'emprunt obligataire est une opération financière importante parce qu'elle touche un large public.
- **Le crédit-bail (leasing) :** Lorsque l'entreprise n'a pas les moyens nécessaires pour acquérir des biens mobiliers ou immobiliers par ses propres fonds, elle peut demander à sa banque ou à une société spécialisée de lui louer l'immobilisation en assortissant ce contrat de location avec une promesse de vente.
Le crédit-bail, appelé aussi leasing, permet de financer des équipements sans faire d'apport. Il peut donc être une solution intéressante de financement du matériel et des véhicules pour les entreprises qui ne souhaitent pas faire appel à l'emprunt bancaire.

²⁶ CONSO P, Hemic, op, cit. p 440.

²⁷ Idem, p 440.

²⁸ NGUYEN.P, 2000, « investissement, évaluation d'actifs et gestion du risque », Economica, Paris, p 173.

« Le crédit-bail est un contrat de location portant sur bien meuble ou immeuble assorti d'une option d'achat à un prix fixe d'avance²⁹ ».

- **Construction des échéanciers des flux de trésorerie :**

La détermination des flux de trésorerie suit un schéma découlant de la nature et de l'intervention chronologique des flux³⁰ :

- ✚ Elaboration de l'échéancier d'investissement
- ✚ Echéancier d'amortissement
- ✚ Détermination de la valeur résiduelle de l'investissement
- ✚ Détermination le besoin en fonds de roulement et sa variation (Δ BFR)
- ✚ Elaboration des comptes de résultat annuel prévisionnels (TCR)
- ✚ Le plan de financement

- **Elaboration de l'échéancier d'investissement :**

Représente une planification des dépenses d'investissement, il regroupe toutes les rubriques rentant dans le cadre du projet en les détaillant (déjà réalisé, reste à réaliser, dates des futures réalisations).

Pour un projet nouveau ou d'extension, il conviendra d'obtenir une estimation sur les différents couts, on peut citer :

- ✚ Cout de terrains
- ✚ Frais de génie civil (présentation de cite)
- ✚ Cout des équipements y compris les frais d'emballages, transports.....ets
- ✚ Cout de stockage des matières premières et produit finis
- ✚ Frais d'études
- ✚ Frais de formation du personnel
- ✚ Assurances et taxes
- ✚ Besoin de fonds de roulement

²⁹ Barreau J et Delahaye F, op, cit, p 378.

³⁰ ODAYER ROBERT, op. Cit. p 32.

Chapitre 01 : Notions de base sur les investissements

Sa présentation la plus récapitulative est la suivante :

Tableau N° 02 : L'échéancier d'investissement

| Désignation | Montant des investissements | | Echéanciers | | |
|-----------------|-----------------------------|------------------|-------------|----------|----------|
| | Valeur en devise | Valeur en dinars | Année 01 | Année 02 | Année 03 |
| Investissements | | | | | |
| | | | | | |
| BFR | | | | | |
| TOTAL | | | | | |

Source : LASARY, 2007, « évaluations et financement de projet », la collection de l'étudiant, édition DAR EL OTHMANIA, Alger, p 73

- **L'échéancier d'amortissement :**

Le calcul de la dotation annuelle aux amortissements est très important dans la détermination des flux de trésorerie. Un tableau d'amortissement peut être présenté comme suit :

Tableau N°03 :L'échéancier d'amortissement

| Rubriques | Valeur origine | Taux % | Dotation annuelle | | | | | Total amortissement |
|----------------|----------------|--------|-------------------|--|--|--|--|---------------------|
| Investissement | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| Total | | | | | | | | |

Source : « évaluation et financement de projet », la collection de l'étudiant, édition DAR EL OTHMANIA, Alger, 2007, p 73

- **La valeur résiduelle des investissements (VRI) :**

La valeur résiduelle « est la valeur marchande de l'investissement après son utilisation. La valeur résiduelle peut être nulle ou même négative (frais de démontage) : elle vrai tout au long de la vie de l'investissement³¹ »

$$\text{VRI} = \text{Total des immobilisations} - \text{Total des amortissements}$$

- **La détermination de BFR et sa variation (Δ BFR) :**

Le besoin en fonds de roulement « représente la partie de l'actif circulant qui n'est pas financé par le passif circulant³² »

³¹ CONSO P. et HEMICI F, op, cit, p 386.

Il est fonction du niveau de l'activité, il varie proportionnellement avec la variation du chiffre réalisé. Donc tout investissement engendrant une nouvelle activité ou une augmentation d'une activité déjà existante, induira systématiquement une augmentation du BFR de l'entreprise.

BFR= stock + créances- dettes à court terme (sauf les concours bancaire courants)

- **Le compte de résultat prévisionnel (CR) :**

Le CR est élaboré dans le but de déterminer la capacité d'autofinancement dégagée par le projet chaque année, Il faudra connaître le chiffre d'affaire prévisionnel, ainsi que les différentes charges d'exploitation annuelles. Le tableau des comptes de résultat peut être présenté comme suit :

³² Honore, 2001, « gestion financière », édition NATHAN, paris, p 188.

Tableau N° 04 : Le compte des résultats prévisionnels

| Désignation | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 |
|--|---------|---------|---------|---------|
| Chiffre d'affaire.....(1) | | | | |
| Matières et fournitures consommé.....(2) | | | | |
| Service(3) | | | | |
| Valeur ajouté =1-(2+3)(4) | | | | |
| Frais de personnel(5) | | | | |
| Impôt et taxes(6) | | | | |
| EBE = 4-(5+6).....(7) | | | | |
| Dotation aux amortissements(8) | | | | |
| Frais divers(9) | | | | |
| Résultat brute de l'exercice=7-(8+9).....(10) | | | | |
| IBS.....(11) | | | | |
| Résultat brut de l'exercice.....(12) | | | | |
| CAF | | | | |

Source : LASAR, OP.cit, p 74.

- **Le plan de financement :**

La planification financière à long terme en général une période de cinq années. Elle met en relation les décisions stratégiques de l'entreprise avec la structure du portefeuille d'actif et la structure du financement (fonds propres/endettement) de la société. Sur le long terme nous

Chapitre 01 : Notions de base sur les investissements

avons évoqué un certain nombre de financement. Il convient pour l'entreprise de les replacer dans une perspective stratégique par l'établissement d'un plan de financement³³.

Le plan de financement se présente comme suit :

Tableau N° 05 : Présentation du plan de financement

| Années | 1 | 2 | 3 | 4 |
|--|---|---|---|---|
| Emplois | | | | |
| - Acquisition d'immobilisation | | | | |
| - Incorporelles | | | | |
| - Financières | | | | |
| - Charges à répartir | | | | |
| - Distributions de dividendes | | | | |
| - Remboursement de dettes financières | | | | |
| - Augmentation du besoin en fonds de roulement | | | | |
| Total des emplois | | | | |
| Ressources | | | | |
| - Capacité d'autofinancement | | | | |
| - Cession ou réductions d'actif immobilisé | | | | |
| - Augmentation de capital et subventions d'équipements | | | | |
| - Nouvelles dettes financières | | | | |
| - Diminution BFR | | | | |
| Total des ressources | | | | |
| Ecart annuel | | | | |
| Trésorerie | | | | |
| Trésoreries Final | | | | |

Sources : COLLOMB J-A, 1999, « finance d'entreprise », édition Eska, paris, p 146.

Conclusion

Nous avons essayé de présenter les différents types d'investissement, ainsi les moyens de financement permettant la réalisation des projets dans les conditions favorable à savoir le financement par fonds propre, quasi fonds propres et par endettement, de façon à choisir une stratégie de financement ; et les principaux critères de choix d'investissement, qui sont de risques à couvrir.

³³ GERORGES LEGROS, 2010, « finance d'entreprise », Dunod, paris, p 176.

Chapitre 02: Montage d'un dossier de crédit d'investisse

Chapitre 02: Montage d'un dossier de crédit d'investissemnt

Introduction

Tout projet d'investissement doit être procédé par une évaluation économique et financière, afin d'étudier les conditions de viabilité des projets d'investissement et d'améliorer leur chance de réussite, en prenant mieux en considération leur environnement.

Ce chapitre sera consacré dans la première section sur les typologies et risques d'investissement, et dans la deuxième section sera consacré sur l'évaluation de la demande d'un crédit d'investissement et dans la troisième section sera sur la mise en place d'un crédit d'investissement.

Section 01 : Le crédit d'investissement : typologies et risques

Les crédits d'investissement sont destinés à financer la partie haute du bilan, immobilisations, l'outil de travail de l'entreprise. Cette section distingue par les types d'un crédit d'investissement, et ensuite les risques d'un crédit, et les moyens de préventions et couverture du risque, et enfin les garanties des risques.

1-1- Les types de crédit d'investissement :

On distingue des crédits classiques crédit à moyen terme (CMT), et crédit à long terme (CLT) et les crédits bail (leasing) et enfin des crédits spécifiques

1-1-1-Les crédits classiques :

1-1-1-1-Les crédits à moyen terme :

Leurs durée entre 2 à 7 ans et sont destinés à financer les équipements et les installations de entreprise. La durée d'amortissement de ses dernières doit être égale à la durée de remboursement de l'emprunt.

1-1-1-2-Les crédits à long terme :

Leur durée et comprise entre 7 à 15 ans par un paiement différé de deux ans à quatre ans, et ce type de crédit destinés à financés les immobilisations.

1-1-1-3-Le crédit-bail :

Est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une autre entreprise, Ce dernier ayant la possibilité de racheter ce bien en fin de contrat.

1-1-2-Les crédits spécifiques :

Sont des crédits qui s'inscrivent dans le cadre d'un programme de développement tracé par les autorités gouvernementales. Il s'agit de financé des activités soutenues par des pouvoirs publics.

Parmi ces crédits spécifiques nous citerons :

- ✚ Les crédits à l'emploi de jeune.
- ✚ Les crédits d'encouragement des chômeurs.

1-2- Les risques d'un crédit d'investissement :

1-2-1- Le risque de non remboursement (ou de contrepartie) :

Il s'agit d'un inhérent à l'activité de l'intermédiation et qui correspond à la défaillance de la contrepartie sur laquelle une créance ou un engagement est détenu. De ce fait, la banque subit une double perte : en capitale qui représente la créance non remboursée et en revenu qui constitue l'intérêt non perçus.

1-2-2- Le risque de change :

Le risque de change est lié à des crédits destinés au financement des équipements ou des matières importés. Il peut se définir comme « l'éventualité, pour une banque de voir sa rentabilité affectée par une variation défavorable des cours des devises » Alor, le risque de change provient de l'évolution du cours de la devise par rapport à la monnaie nationale : à une hausse de cours corresponde à un profit de change, à une baisse une perte, Ainsi la banque aura à régler des fonds supplémentaires surgis l'estimation des coûts d'une transaction a effectué avec l'étranger, ce qui fausse ainsi le calcul de la rentabilité.

1-2-3- Le risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt « représente pour un établissement financier, l'éventualité de voir sa rentabilité affectée par les fluctuations des taux d'intérêt. Il peut s'appréhender différemment selon qu'il menace la marge de transformation (les résultats courants) ou la valeur patrimoniale. Mais dans les deux cas, le risque obère les fonds propres¹. Le risque de taux est la situation ou le prêteur ou l'emprunteur est soumis à une variation du taux d'intérêt. Pour le banquier, en tant que prêteur, le risque de plus ou moins persiste dans les deux cas. Si le taux d'intérêt augmente, le client qui a emprunté des auras de frais financiers supplémentaires à supporter, ce qui va diminuer le résultat de son activité et donc la diminution de ses capacités de remboursement, surtout si le client a contracté des emprunts dans d'autres banques.

Dans le deuxième cas, si le taux d'intérêt diminue, cela implique une rémunération moins importante que celle souhaitée par le banquier. Pour y échapper, le banquier anticipe sur l'évolution du marché, leurs emplois à leurs ressources en taux et en durée, mais également en fonction des conditions dont ils sont assortis (taux fixes, taux variables). Le risque de taux est un risque omniprésent dans les bilans des banques, car la quasi-totalité de leurs encours engendre des revenus et des charges qui sont à plus au moins long terme indexé sur des taux de marché. Or les taux de marché sont instables, et cette instabilité se répercute sur le résultat.

¹ DUBERNET M «gestion actif-passif et tarification des services bancaires, ED economica, paris, 2000.

1-2-4- Le risque juridique :

Le risque juridique intervient, lorsque la banque interrompt le concours d'un de ses clients pour des raisons quelconques. Ainsi, le bénéficiaire concerné peut mener une action en justice en réclamant des engagements de la banque, surtout si celui-ci n'a pas prévenu le client de cette interruption. Comme il peut aussi survenir de la confiance qu'inspire le crédit entre le client et ses créanciers qui voient en l'engagement de la banque une assurance de solvabilité, En cas de défaillance du client, ceux-ci peuvent se retourner contre la banque.

1-2-5- Le risque d'immobilisation :

L'origine de ce risque est due au non remboursement des échéances à la date prévue par les emprunteurs. De plus, l'acte de transformation des ressources à vue (dépôts) par le banquier en emplois à terme (crédits) génère des risques d'immobilisations des fonds qui mettent la situation de trésorerie en difficulté². Donc on peut dire que ce risque apparaît à partir de l'incapacité de la banque de transformer sous forme de liquidité son portefeuille de créances en vue d'assurer son équilibre de trésorerie et faire face aux demandes de retraits de fonds de ses déposants et aux demandes de financement de sa clientèle³. Dans ce cas, la banque se trouve forcée de recourir au marché interbancaire moyennant le paiement d'un intérêt plus fort. Sinon, le recours au découvert de la banque centrale à un taux très élevé dit «taux d'enfer» ; ce qui alourdit le compte de résultat et aggrave la situation de la banque⁴. Pour maîtriser ce risque la banque doit adopter une stratégie efficace de collecte des ressources à vue liées à une politique cohérente de distribution des crédits.

1-3- Les moyens de préventions et de couverture du risque :

Afin d'assurer le bon fonctionnement du système bancaire, la banque d'émission et ses organes de décision et de surveillance (commission bancaire, le conseil de la monnaie et de crédit), ont mis en place des règles prudentielles qui permettent au banquier d'assurer la protection de son établissement et aussi de limiter la probabilité de défaillance, car la faillite bancaire est un événement fortement déstabilisant pour l'économie⁵

1-3-1- La division et la limitation des risques :

Lorsque un établissement de crédit ne dispose de ressources nécessaires afin d'assurer des engagements avec un même client, il peut s'entendre avec ces confrères et répartir l'opération de crédit et ceux-ci de façon très différente (ne pas avoir le même profil de risques)⁶

² CALVET.H : Méthodologie de l'analyse financière des établissements de crédit, 2^{ème} édition ; Economica, Paris. 2002. P.121.

³ TAHAR.H.S : les risques de l'entreprise et de la banque, édition Dahlab, Alger. 2007. p.75

⁴ IDEM

⁵ LAMARK.E : Management de la banque, risques, relation, client, organisation, édition Person éducation, France, Paris. 2005 P .37

⁶ TAHAR.H.S : les risques de l'entreprise et de la banque, édition Dahlab, Alger. 2007. P.81

1-3-2- Les règles prudentielles de gestion et de contrôle en Algérie :

Les règles prudentielle dictées par la banque d'Algérie en 1991 et actualiser en 1994 visent :⁷

- A l'amélioration de la sécurité des déposants ;
- La surveillance de l'évolution des risques des banques ;
- Le renforcement de la structure financière des établissements de crédits, et ces derniers sont l'obligation de les respecter.

Et la nouvelle instruction N°74/94 du 29/11/94 du règlement de la banque d'Algérie à fixée les normes et les conditions d'application des règles prudentielles, qui se résume comme suit :

➤ **Le ratio de couverture des risques :**

L'objectif de ce ratio est de faire en sorte que les banques disposent de suffisamment de fonds propres pour couvrir les risques de crédit inhérent à leurs opérations bilancielle. Pour cela, le comité de Bâle a fixé des limites aux banques d'où ces dernières sont dont l'obligation de garder un volant de liquidité, de ne pas prêter à long terme l'équivalent de 8% leur fonds propres, afin de faire face.⁸

En effet, ce ratio ⁴² à contribuer de façon décisive, à améliorer la solidité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement⁹.

Mais en 2004 la réglementation prudentielle à contribué à la réforme du ratio de solvabilité appelé «ratio McDonough » au terme duquel sera définie une mesure plus pertinente du risque de crédit, avec en particulier la prise en compte de la qualité de l'emprunteur, sa formule est la suivante¹⁰ :

Fonds propres de la banque = (risque de crédit 85% + risque de marché 5% +
risque opérationnel 10%)

⁷ IDEM.P 84

⁸ LAMARQUE.E : Management de la banque ; risque, relation, client, organisation », Person éducation France, paris, 2005 P.38.

⁹ IDEAM, p.40

¹⁰ IDEAM, P.42

➤ **Le ratio de division des risques :**

Afin d'éviter le risque d'insolvabilité, due à la défaillance d'un ou de plusieurs clients sur lesquels s'est concentré l'ensemble des engagements, la réglementation à mise en place le ratio de division des risques qui interdit aux établissements de crédit de s'engager en faveur d'un seul client pour un montant excédent 75% de leurs fonds propres nets.

De plus la réglementation à fait obligation aux banques et établissement financiers de respecter les limites suivantes¹¹ :

- Risque client unitaire (individuels) 25% des fonds propres nets de la banque.
- Le montant total des risques encourus sur les clients dont les risques dépassent pour chacun d'entre eux 15% des fonds propres net (FPN), doit être inférieur à dix (10) fois le montant des fonds propres de l'établissement de crédit.
- Le niveau des engagements extérieurs ne doit pas dépasser quatre (04) fois les F. P. N.

1-4- Les garanties :

En distingue les garanties suivantes :

1-4-1- Les garanties réelles :

C'est un contrat par lequel un bien meuble ou immeuble est affecté à garantir le paiement d'une dette. Dans ce cas on distingue¹²

1-4-1-1-L'hypothèque :

Selon l'Article 2393 du code civil algérien : « l'hypothèque est un droit réel sur les immeubles affectés à l'acquittement d'une obligation. Elle est, de sa nature, indivisible, et subsiste en entier sur tous les immeubles affectés, sur chacun et sur chaque portion de ces immeubles. Elle les suit dans quelques mains qu'il passent »

La loi à autorisée trois formes d'hypothèques :

➤ **L'hypothèque légale :**

Selon l'article 2396 du code civil « l'hypothèque légale est celle qui résulte de la loi »

Il est institué une hypothèque légale sur les biens immobiliers du débiteur au profit des banques et des établissements financiers en garantie de recouvrement de leurs créances et des engagements consentis envers eux. L'inscription de cette hypothèque s'effectue

¹¹ Article 01 : réglementation n° 91-09 du 14 aout 1991 fixant les règles prudentielles de gestion des banques et établissement financiers

¹² BOUYAKOUB.F : l'entreprise et le financement bancaire, édition casbah, Alger.2001.p.226.

conformément aux dispositions légales relatives au livre foncier. Cette inscription est dispensée de renouvellement pendant un délai de trente ans (30).¹³

➤ **L'hypothèque judiciaire :**

Selon l'article 2412 du code civil algérien « l'hypothèque judiciaire résulte des jugements soit contradictoires, soit par défaut, définitifs ou provisoires, en faveur de celui qui les obtenus.

Elle résulte également des décisions arbitrales revêtues de l'ordonnance judiciaire d'exécution ainsi que des décisions judiciaires rendues en pays étrangers et déclarées exécutoires par un tribunal français ».

Comme le précise le code civil algérien, sous réserve du droit pour le débiteur de se prévaloir, soit en cours d'instance, soit à tout autre moment, des dispositions des articles 2444, le créancier qui bénéficie d'une hypothèque judiciaire peut inscrire son droit sur tous les immeubles appartenant actuellement à son débiteur, sauf à se conformer aux dispositions de l'article 2426. Il peut, sous les mêmes réserves, prendre des inscriptions complémentaires sur les immeubles entrés par la suite dans le patrimoine de son débiteur¹⁴

➤ **L'hypothèque conventionnelle :**

L'hypothèque conventionnelle est celle qui résulte des conventions, elle est conclue par une convention entre la banque et le débiteur pour garantir le paiement d'une créance.¹⁵

De plus les hypothèques conventionnelles ne peuvent être consenties que par ceux qui ont la capacité d'aliéner (avoir un acte notarié) les immeubles qu'ils y soumettent.

➤ **Le nantissement :**

Le nantissement est un contrat par lequel des biens meubles sont affecté à un créancier pour garantir le paiement de sa créance. Il est conventionnel ou judiciaire.¹⁶ Le nantissement judiciaire est régi par les dispositions applicables aux procédures civiles d'exécution¹⁷

Le nantissement conventionnel qui porte sur les créances est régi, à défaut de dispositions spéciale¹⁸. L'article 2356 du code civil algérien « A peine de nullité, le nantissement de créance doit être conclu par écrit. Les créances garanties sont désignées dans l'acte, si elles sont futures, l'acte doit permettre leur individualisation ou contenir des éléments permettant celle-ci tels que l'indication du débiteur, le lieu de paiement, le montant des créances ou leur évaluation et, s'il y a lieu, leur échéance ».

¹³ Article 179 de la loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit

¹⁴ Code civil algérien. P.276.

¹⁵ TAHAR.H.S : les risques de l'entreprise et de la banque, édition Dahlab, Alger.2007.p.90

¹⁶ BOUYAKOUB.F : l'entreprise et le financement bancaire, édition casbah, Alger.2001.p.227

¹⁷ Article 2354 du code civil Algérien.

¹⁸ Article 2354 du code civil Algérien

L'article 2357 du code civil algérien « lorsque le nantissement a pour objet une créance future, le créancier nanti acquiert un droit sur la créance dès la naissance de celle-ci ». Le nantissement peut être constitué pour garantir une créance conditionnelle, future, éventuelle, un crédit ouvert ou l'ouverture d'un compte, à condition que le montant de la créance garantie ou le maximum qu'elle pourrait atteindre soit déterminé par l'acte constitutif. Le nantissement est, sauf disposition légale contraire, inséparable de la créance qu'il garantit. Il en dépend quant à sa validité et à son extinction¹⁹

1-4-2- Les garanties personnelles :

Les garanties personnelles sont constituées par l'engagement d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui promettent de satisfaire aux obligations du débiteur si celui-ci n'y satisfait pas à échéance. On distingue :

1-4-2-1- Le cautionnement :

Celui qui se rend caution d'une obligation se soumet envers le créancier à satisfaire à cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même²⁰

On peut distinguer entre deux formes de cautionnement :

➤ **Le cautionnement solidaire :**

L'article 2298 du code civil algérien « la caution n'est obligée envers le créancier à le payer qu'à défaut du débiteur, qui doit être préalablement discuté dans ses biens, à moins que la caution n'ait renoncé au bénéfice de discussion, ou à moins qu'elle ne se soit obligée solidairement avec le débiteur ; auquel cas l'effet de son engagement se règle par les principes qui ont été établis pour les dettes solidaires ».

Dans ce cas, la caution ne peut pas opposer au créancier le bénéfice de discussion. Le créancier peut poursuivre indifféremment le débiteur principal ou la caution.

➤ **Le cautionnement simple :**

L'article 2299 du code civil algérien « le créancier n'est obligé de discuter le débiteur principal que lorsque la caution le requiert sur les premières poursuites dirigées contre elle ».

Dans ce cas, la caution peut requérir le bénéfice de discussion. Le créancier ne peut exécuter sur les biens de la caution qu'après avoir discuté le débiteur dans ses biens.

➤ **L'extinction du cautionnement :**

La caution s'éteint lorsque la dette cautionnée est elle-même éteinte par le paiement effectué par le débiteur. De même, la prescription, la remise de dette et la compensation qui éteignent l'obligation principale, entraînent l'extinction du cautionnement²¹

¹⁹ IDEM

²⁰ Idem

²¹ Code civil Algérien. P.261

1-4-2-2- L'aval :

L'article 497 : « le paiement d'un chèque peut être garanti pour tout ou partie de son montant par un aval. Cette garantie est formulée par un tiers sauf le tiré, ou même par un signataire du chèque »²²

Comme le souligne l'article 497, le donneur d'aval s'engage par signature apposée sur l'effet de commerce, ou sur une allonge ou bien sur un acte séparé à payer l'effet de commerce à l'échéance si le débiteur principal « l'avalisé » qui a précédemment apposé sa signature sur le titre se trouve défaillant²³

➤ **Garanties complémentaires et assimilées :**

La banque peut exiger également comme garantie une délégation d'assurance dont la mise en jeu est liée à la réalisation du risque ou sinistre éventuel. Il s'agit de l'assurance incendie ; assurance catastrophes naturelles ; assurance tous risques pour le matériel roulant ; assurance multirisque professionnelle pour les équipements, la marchandise²⁴

Toutefois, le contrat d'assurance doit être accompagné d'un « avenant de subrogation »²⁵ au profit de la banque.

1-5- Le taux de pondération des risques :

Afin d'assurer le recouvrement des créances en cas de défaillance éventuelle des débiteurs, les règles prudentielles ont fixé des critères de classement des créances en fonction du degré des risques de non remboursement, à savoir²⁶

1-5-1- Les créances courantes :

C'est les créances dont le recouvrement est garanti par l'état, les banques, les assurances et /ou par des dépôts en espèce ou des titres de placement transformables en liquide à très court terme (provisionnées à 1% annuellement jusqu'à atteindre un niveau total de 3%).

1-5-2- Les créances à problèmes potentiels :

Elles sont les créances qui présentent des risques de retards de remboursement de 6 à 12 mois et qui sont détenues sur des entreprises déstructurées financièrement (provisionnées à 50%)

²² Code du commerce Algérien, p.15.

²³ IDEM

²⁴ CHEHRIT.K : techniques et pratiques bancaire ; 2^{ème} édition grand Alger livre ; Alger.2003.p.45

²⁵ Acte pour lequel on modifie les termes d'un contrat en vigueur

²⁶ TAHAR.H.S : les risques de l'entreprise et de la banque, édition Dahlab, Alger.2007.p.87.88.

1-5-3- Les créances compromises :

Dans ce cas le remboursement est incertain et qui sont détenues sur des entreprises menacées de faillites ou cessation de paiement et/ou en voie de liquidation (provisionnées à 100%).

1-6- Le suivi des engagements :

En matière de suivi des engagements, les banques sont tenues de faire des déclarations périodiques à la banque d'Algérie, sur la base de support uniformisé comportant des données permettant de contrôler à distance, la bonne application des règles prudentielles²⁷. Dès que la banque donne un avis favorable pour accompagner financièrement son client, elle endosse les risques de celui-ci qui peuvent survenir à tous les niveaux de vie du crédit, à partir de son utilisation jusqu'au remboursement de la dernière échéance. En effet ces crédits sont financés par des biens et des matériels qui à leur tour vont générer à l'entreprise des nécessités à son fonctionnement et son développement.

Section 02 : Evaluation de la demande d'un crédit d'investissement

Pour le bon déroulement du projet, la banque doit acquérir toutes les informations concernant le client demandeur de crédit telle que : la forme juridique de l'entreprise et les bilans des trois dernières années afin d'effectuer son étude.

2-1 La candidature au crédit :

Un projet d'investissement peut être décomposé en plusieurs étapes, mais pour le bon déroulement du projet, le banquier doit acquérir les informations concernant l'entreprise souhaitant investir. Il est aussi amené à vérifier que les dépenses engagées pour la réalisation des travaux n'excèdent pas les prévisions. Les éléments suivants permettent au banquier de construire le dossier de crédits²⁸.

2-1-1 L'identification du demandeur de crédit et de son environnement :

Afin d'éviter tout conflit, le banquier devrait avoir tous le matériel intellectuel, technique et statistique afin d'une identification multidimensionnelle (juridique, économique, social,...) tout en tenant compte du contexte dans lequel évolue sa clientèle. Les moyens permettant la collecte d'informations sont les suivants²⁹ :

➤ L'entretien avec le client :

Après la réception du dossier du crédit, le banquier en se basant sur son expérience dans le domaine, peut fixer la moralité du client, son expérience de gestion, ses performances, et ses

²⁷ IDEM.P.89

²⁸ BOUYACOUB.F : l'entreprise et le financement bancaire ; édition Casbah, Alger, 2001.p.143

²⁹ IDEM

espérances. L'entretien permet au banquier d'avoir une idée plus claire sur le projet à financer, et se renseigner plus sur la stratégie envisagée par l'entreprise sollicitant le crédit³⁰.

➤ **La consultation du service renseignements commerciaux :**

Pour avoir des informations plus précises sur les clients qui viennent solliciter des crédits, le banquier peut s'adresser au service des renseignements commerciaux de la banque, qui est chargé de la collecte des informations sur les entreprises de la localité³¹.

➤ **La consultation des fichiers de la Banque d'Alger :**

Afin de connaître l'évolution de la conjoncture économique, de la monnaie et du crédit, la Banque d'Alger, conformément à l'article 56 de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit peut demander aux banques et établissements financiers de lui fournir toutes les statistiques et informations qu'elle juge utiles.

Pour cela le banquier a l'obligation d'informer la banque d'Alger de sa clientèle, entreprises et particuliers, et en cas de nécessité il peut consulter les fichiers centraux suivant pour avoir les informations concernant son client. Ces fichiers sont les suivants :

❖ **La centrale des impayés :**

Elle est chargée pour chaque instrument de paiement de crédit³² :

- D'organiser et de gérer un fichier central des incidents de paiement et des éventuelles suites qui en découlent ;
- De diffuser périodiquement auprès des intermédiaires financiers et de toute autre autorité concernée la liste des incidents de paiement avec leurs éventuelles suites.

Le banquier doit s'assurer que son client demandeur de crédit n'a pas enregistré d'incidents de paiements, et qu'il n'est pas frappé d'interdiction d'émettre des chèques. Ainsi la Banque d'Algérie tient les banques et établissements financiers à déclarer à la centrale des impayés les incidents de paiement survenus sur les crédits qu'ils ont octroyé ou sur les instruments de paiement mis à la disposition de leur clientèle.

❖ **La centrale des risques :**

Son rôle c'est la collecte, la centralisation et la diffusion des risques bancaires et des opérations de crédit-bail faisant intervenir un organisme de crédit (banque, établissement financiers et tout autre établissement de crédit)³³.

³⁰ ADOUR.A : mémoire de fin de cycle, le financement par le crédit bancaire. Ecole supérieure de banque.2007.p.71

³¹ ADOUR.A : mémoire de fin de cycle, le financement par le crédit bancaire. Ecole supérieure de banque.2007.p72

³² Article 03 du règlement 92/02 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des impayés

³³ Article 02 du règlement 92/01 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des risques

La Banque d'Algérie a mis l'obligation de la consultation de la centrale des risques par les banques et établissements financiers, pour l'appréhension de la situation d'endettement des clients. Par ailleurs, la banque doit obtenir une autorisation écrite par le client pour pouvoir se renseigner sur lui³⁴.

❖ **La centrale des bilans :**

La centrale des bilans a pour mission la collecte, le traitement et la diffusion des informations comptables et financières des entreprises ayant obtenu un crédit auprès des banques et établissements financiers³⁵.

➤ **La consultation des services de renseignements juridiques :**

La consultation passera par les deux services suivant³⁶ :

❖ **La consultation des services des hypothèques :**

A titre de garantie, le client peut proposer au banquier des biens immeubles. Le banquier doit donc s'adresser aux services des hypothèques pour s'assurer que les biens proposées en garantie n'ont pas été préalablement hypothéqués, il est délivré à cet effet un certificat négatif. Dès que le client procède à l'hypothèque de bien en faveur de la banque, le banquier doit aussi vérifier l'existence de cette hypothèque dans les registres des services des hypothèques.

❖ **La consultation du greffe du tribunal :**

Ainsi qu'à titre de garantie, le banquier doit consulter le greffe du tribunal pour s'assurer que les biens proposés par le client en garantie n'ont pas été préalablement donnés à d'autres créanciers.

➤ **La visite sur le site :**

Pour vérifier que les informations fournies par le client sont proches de la réalité, le banquier doit effectuer une visite des locaux de l'entreprise. Elle ne lui permet non seulement de découvrir la réalité, mais aussi de compléter ses informations à travers l'appréciation du patrimoine de l'entreprise, de la fonctionnalité des locaux, l'état des installations, l'efficience dans la gestion des moyens matériels et des ressources humaines, ainsi que les perspectives d'évolution de l'entreprise³⁷.

³⁴ Article 06 article 02 du règlement 92/01 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des risques

³⁵ Le règlement 96/71 du 03 juillet 1996 relative à la monnaie et au crédit

³⁶ ADOURA.A : mémoire de fin de cycle, le financement par le crédit bancaire. Ecole supérieure de banque 2007.p74

³⁷ BOUYACOUB.F : l'entreprise et le financement bancaire ; édition Casbah, Alger, 2001.p.138

➤ **L'étude de la dimension historique et culturelle de l'entreprise :**

L'histoire de l'entreprise peut éclairer le banquier sur la culture de l'entreprise, la motivation et l'impact des décisions marquantes prises par ses dirigeants. Avoir une idée sur le passé de l'entreprise permet au banquier d'apprécier l'évolution de celle-ci dans le temps. Il pourra s'intéresser notamment à la date et le contexte de sa création, aux modifications de sa forme juridique, et l'histoire et le portrait de ses hommes. Les documents du dossier de crédit varient selon la forme juridique de l'entreprise et le type de relation qu'elle a avec la banque³⁸.

2-1-2-La présentation du projet :

Un projet est un ensemble complet d'activités et d'opérations qui consomment des ressources limitées (devises, main d'œuvres....) et dont on attend des revenus ou autres avantages³⁹. Cependant, la présentation du projet, le cadre dans lequel il s'inscrit, sa finalité, et ses principales spécificités et obligatoire a fin d'aider le banquier dans sa décision. Cette présentation va porter sur plusieurs points⁴⁰ :

➤ **L'objet du projet :**

Dans ce point, le banquier s'intéressera à l'objet du crédit et les raisons qui ont motivé les choix du promoteur ainsi que les objectifs et les ambitions visés.

➤ **La nature du projet :**

La finalité pour laquelle est initié le projet exactement, acquisition de machines, construction de locaux.

➤ **L'implantation du projet :**

La connaissance de l'emplacement géographique prévu pour le projet est nécessaire pour s'assurer que la région d'implantation est propice pour l'exercice de l'activité projetée (existence d'infrastructures : routes, électricité, terre fertile,...).

➤ **L'état d'avancement des travaux :**

Le banquier doit être informé de l'état actuel du projet et des délais de réalisation. Cela lui permet de prévoir son accomplissement jusqu'à son achèvement et son entrée en exploitation, avec les coûts réels du projet et afin d'éviter toute sous-évaluation des coûts du projet et par là-même, éviter l'altération de sa rentabilité.

³⁸ IDEM.139

³⁹ LASARY : évaluation et financement de projet ; la collection de l'étudiant ; édition DAR EL PTHMANIA, Alger 2007.p.13

⁴⁰ BOUYACOUB.F : cit. p.144

➤ **L'impact du projet :**

La réalisation de tout projet a des incidences sur plusieurs plans. Le banquier doit s'intéresser aux impacts multidimensionnels de celui-ci et voir :

- **Sur le plan économique :** substitution à l'importation ; renforcement des exploitations ; création de postes d'emplois.
- **Sur le plan environnemental :** il faut vérifier si le projet a un impact négatif sur l'environnement et éventuellement si la réalisation du projet peut occasionner des désagréments au voisinage du lieu de son implantation.

2-1-3- Le cout du projet :

Cette phase consiste à vérifier la validité de tous les couts qui concernent le projet. Pour son évaluation, le banquier devra s'assurer de la fiabilité et de l'exhaustivité des couts liés au projet afin d'obtenir une analyse aussi crédible que possible. On distingue⁴¹ :

➤ **Le cout global de l'investissement :**

Il comprend le cout total des investissements, les intérêts intercalaires et le besoin en fonds de roulement de la première année.

$$\text{Capital Investi } (I_0) = I_0 + \text{BFR}_1 + I \text{ intercalaires}$$

➤ **Le planning de réalisation :**

Le degré d'achèvement des constructions ; date d'entrée en production ; date d'entrée en cadence.

➤ **L'approvisionnement :**

Cette étude est basée sur la nature des matières premières utilisées et leurs sources d'approvisionnement (locales ou importation).

➤ **La description technique du projet :**

Le procédé de production ; la capacité de production ; la description des investissements ; le personnel ; le programme de production (volume de production annuel) ; l'exploitation ; les principales consommations.

⁴¹ LA OTHMANIA : évaluation et financement de projet ; la collection de l'étudiant ; édition DAR EL, Alger.2007.p, 48,54

2-2 La viabilité du projet d'investissement :

C'est la phase de l'étude d'un projet qui permet d'analyser si ce projet est viable, et dans quelle condition, compte tenu des normes et des contraintes qui lui sont imposées et à partir des études technique et commerciales déjà réalisées. L'étude se fera selon les étapes suivantes :

2-2-1 L'analyse du marché :

Tout investissement doit être sous tendu par une étude techno-économique dans laquelle on retrouve une étude de marché, qui est une (analyse quantitative et qualitative d'un marché), elle consiste à analyser l'offre et la demande (passée, présente et future) d'un produit ou d'un service afin de permettre l'élaboration de décisions commerciales. Il est donc important pour le banquier de connaître le marché auquel la production envisagée sera destinée dont l'objectif est de prévoir le volume de marchandises ou de services pouvant être vendus sur le marché⁴².

Ce volume dépend de⁴³ :

- La taille, la structure et l'évolution du marché
- Niveau de production et les prix de vente que l'on peut espérer pratiquer
- Lieu et le secteur de marché visé et la zone d'implantation
- La politique commerciale à adoptée

La recherche des informations suivantes permet de distinguer son analyse :

➤ Les informations qualitatives :

L'information qualitative concerne le type de produit, le mode de distribution, la commercialisation, l'attitude de la clientèle, le rôle des pouvoirs publics.

➤ Les informations quantitatives :

L'information quantitative regroupe les critères suivants :

- Les ventes (globales, par secteur, par clientèle, par gamme)
- Les coûts de production pratiqués
- Les prix et marges réalisés (par gamme de produit).

⁴² MADRY.P : créer son commerce ; édition Dunod, Paris.2006.p44

⁴³ LASARY : évaluation et financement de projet ; la collection de l'étudiant ; édition DAR EL OTHMANIA, Alger. 2007. p.32

➤ **Les sources d'informations :**

Les informations requissent pour analyser ces deux volets (qualitatif et quantitatif) s'appuie sur la documentation qui concerne tous les documents de statistiques publiés par les douanes, la chambre nationale de commerce (C.N.C) et les enquêtes spécifiques qui sont réalisés sur le terrain par des entretiens, des réunions de groupes, des questionnaires ou enquête par sondage (interviews).

2-2-2 L'analyse commerciale :

La commercialisation atteste d'un dynamisme qui veut qu'on fait des efforts pour vendre une production et non pas seulement pour écouler des produits. C'est donc déjà un stade où la vente de la production est moins évidente dans la mesure où il faut rechercher à qui vendre cette production qui n'est plus écoulée avec facilité comme dans le cas de cette situation

(Production de l'entreprise → marchée) ⁴⁴

Dans ce cas on peut induire que l'analyse du marché est indépendante de l'entreprise, l'analyse commerciale dépend essentiellement de l'entreprise et cette analyse porte sur des éléments qualitatifs sur lesquels doit réfléchir un responsable pour la réalisation de ses objectifs, et ces derniers ont été définies par les quartes «4P » de Mc McCarthy suivants⁴⁵ :

➤ **Le produit :**

Le banquier devra s'intéresser à la matière et la qualité de produit, sa gamme, aux produits de substitution et à son degré d'obsolescence.

➤ **Le prix :**

Le banquier devra s'intéresser à la compétitivité du prix pratiqué par l'entreprise, à l'existence de contraintes et variable (coût de revient, l'image du produit, distribution) et aussi à la réglementation en matière de concurrence.

➤ **La distribution :**

Le banquier devra s'intéresser sur le mode et les canaux de distribution, l'action marketing (communication animation) l'efficacité de la force de vente et aux performances du service après-vente.

➤ **La communication :**

Il faudra réfléchir aux :

- Type de support de communication (par ou hors media)
- Niveau de la charge de la promotion surtout par rapport à ceux de la concurrence

⁴⁴ LASARY : op.cit.p.39

⁴⁵ IDEM.P.40

2-2-3 L'analyse technique :

La viabilité d'un projet dépend dans une large mesure de l'analyse technique, qui portera sur les volets suivants⁴⁶ :

➤ **Le processus et moyens de production :**

Le banquier doit vérifier que le procès de fabrication est le choix optimal pour atteindre les résultats déterminés, Les moyens de productions choisis doivent être compatibles avec procès retenu, choix de ces moyens doit répondre à une analyse des conditions ultérieures de fonctionnement pour leur assurer une souplesse d'exploitation future.

➤ **Les besoins de l'entreprise :**

Le processus de production étant choisi et les caractéristiques des moyens de production étant définis, les techniciens ont à déterminer de manière précise les besoins de l'entreprise, tant pour la période d'investissement (bâtiment, matériel divers) que pour celle de l'exploitation (matières premiers, eau, énergie, main-d'œuvre...)

➤ **La localisation de l'unité de production :**

Le problème de la localisation de l'unité de production se pose en termes fort différents d'une activité à l'autre pour minimiser les couts d'approvisionnement d'une part et les couts de distribution d'autre part, le projet doit être biens implanté (il ne faut pas s'éloigner des fournisseurs qui est la source d'approvisionnement ni des clients pour l'écoulement de la production)

2-3 La rentabilité du projet d'investissement :

Pour avoir plus de facilité à obtenir les ressources nécessaires et plus de droit que la banque soit favorable à la demande de crédits, l'étude de la rentabilité et le point centrale de l'évaluation, cette dernière est effectuée en lisant l'ensemble des flux de trésorerie prévisionnels générer par l'investissement pendant la période d'étude.

Ces flux permettent de répondre aux questions suivantes : le projet est-il rentable ? Sa rentabilité est-elle intéressante compte tenu des autres possibilités offertes par le marché ? Le projet est-il solvable ? Pour cela le banquier doit s'assurer que le projet présenté par le promoteur répond aux questions précédentes, et pour ce faire l'analyse suivra les deux phases ci-dessous :

- Une étude avant financement
- Une étude après financement

⁴⁶ LASARY : cit. P.45

2-3-1- La rentabilité avant financement :

En respectant le modèle initialement prévu, nous allons d'abord recenser les informations à utiliser et les états à construire dans le but de déterminer la rentabilité du projet indépendamment de tout concours financier et de cerner les besoins de financement à couvrir. Cette étude consiste à analyser les flux de trésorerie avant financement et aussi à calculer à partir de ces flux un certain nombre d'outils et de critères de rentabilité.

2-3-1-1- La détermination des flux de trésorerie :

Les flux de trésorerie passent pour leur détermination par six (6) étapes⁴⁷ :

❖ **Elaboration de l'échéancier des investissements :**

Un investissement ne se réalise pas en un jour et donc ses dépenses sont réparties dans le temps. On enregistrera par exemple les dépenses d'acquisitions du terrain, puis celles des constructions qui peuvent s'étaler sur plusieurs années.

❖ **Elaboration de l'échéancier des amortissements :**

Notons d'abord que l'amortissement peut se faire de trois manières différentes :

- **L'amortissement constant ou linéaire :** consiste à répartir le montant de l'investissement sur la durée fiscale de manière égale à travers les années.
- **L'amortissement dégressif :** consiste à amortir d'avantage les premières années que les dernières. Le montant de l'amortissement diminue au fil des années.
- **L'amortissement progressif :** consiste à amortir faiblement les premières années à augmenter progressivement cet amortissement au fil des années.

Cet échéancier est élaboré pour déterminer à chaque année la somme des amortissements des investissements tout au long de la durée de vie du projet. Il permettra aussi de déterminer les dotations aux amortissements annuelles nécessaires à mettre dans le TCR prévisionnel.

❖ **Déterminations de la valeur résiduelle de l'investissement :**

La valeur résiduelle des immobilisations est égale à la différence entre le montant des immobilisations et le montant total déjà amorti ; elle représente la valeur nette comptable de l'investissement. Et comme le besoin en fond de roulement est exclu, on peut dire que⁴⁸ :

$$\text{Investissement résiduel (IR)} = \text{Investissement total} - \text{BFR} - \text{Montant déjà amorti}$$

⁴⁷ LASARY : cit. P.68, 69,70

⁴⁸ LASARY : cit. P.17

❖ Détermination du besoin en fonds de roulement :

Le besoin en fond de roulement est une donnée issue de l'exploitation, correspondant à une mobilisation de ressources au même titre que l'investissement⁴⁹. c'est-à-dire qu'il représente un fond nécessaire pour la prise en charge de certaines charges d'exploitation durant le démarrage du projet (dépenses de matières premières, le financement des créances clients). Sa formule est la suivante:

$$\text{BFR} = \text{Stocks} + \text{Créances} - \text{Dettes à courte terme}$$

Si le $\text{BFR} > 0$, ce qui est généralement vérifier, l'entreprise récupère à la fin de la vie du projet un flux positif égal au montant du BFR généré par le projet (le non renouvellement des stocks, le règlement des créances d'exploitation par les clients et le paiement des dettes d'exploitation aux fournisseurs)

❖ Etablissement des flux de trésorerie sur la durée de vie :

Les étapes que déterminées ci-dessus nous permettent d'élaborer ce tableau :

Tableau N° 06 : Tableau Emplois et Ressources avant financement

| Rubrique | 1 | 2 | | N |
|--|---|---|-------|---|
| Ressource : | | | | |
| - Capacité d'autofinancement (CAF) | | | | |
| - Investissement résiduel (IR) | | | | |
| - Récupération du BFR | | | | |
| Total (1) | | | | |
| Emplois : | | | | |
| • Investissements | | | | |
| - Terrain | | | | |
| - Construction | | | | |
| - Equipements | | | | |
| - Autres | | | | |
| • Variation du BFR | | | | |
| Total (2) | | | | |
| Flux nets de trésorerie = (1) – (2) | | | | |

Source : LASARY : évaluation et financement de projet ; la collection de l'étudiant ; édition DAR EL OTHMANIA, Alger 2007 p 77

⁴⁹ HOUDAYER.R : évaluation financière des projets ; 2^{ème} édition ; economica, paris, 1999.p.73

❖ Les critères de rentabilité d'un projet d'investissements avant financement :

Ces méthodes considèrent que le cadre de décision est reconnu et que l'avenir est prévisible. Elles comparent la dépense initiale aux recettes attendues dans les années à venir.

- La valeur actuelle nette ou VAN :

C'est une méthode de sélection des investissements qui prend en compte le temps et qui mesure la performance à partir des flux attachés aux projets⁵⁰.

La valeur actuelle nette d'un investissement est la différence entre la valeur actuelle des flux d'activité qu'il génère et la valeur actuelle des flux décaissés pour le réaliser.

$$\text{VAN} = \text{Cash-flows Actualisés} - \text{Investissement}$$

$$\text{VAN} = -I_0 + f(x) = +\sum_{i=1}^n \text{CF} (1+t)^{-i}$$

I_0 : capital investi

CF : cash-flows (flux net de trésorerie ou de revenus lié au projet)

I : taux d'actualisation

T : durée totale de projet

▪ **Avantage :**

La valeur actuelle nette est incontestablement le critère de choix des investissements le plus complet dans la mesure où :

- On raisonne à partir des flux ;
- Tous les flux sont pris en compte sur la durée de l'investissement
- On prend en compte le coût des différentes sources de financement.

L'adoption d'un projet ayant une VAN positive crée de la valeur et va donc le sens de l'objectif de maximisation de la valeur des actions.

▪ **Inconvénients :**

La valeur actuelle nette présente plusieurs inconvénients parmi lesquels on peut citer :

- L'impossibilité de comparer les VAN de projets dont la taille est différente (la taille de l'investissement conditionne généralement le volume des fonds attendus)

⁵⁰ DACQUES Teulie, PARTRICKTOP Sacalian, 2005, « finance », 4^{ème} édition librairievuiber, p 187.

- L'impossibilité de comparer les VAN de projets dont la durée de vie est différente (le volume des flux actualisé s'en trouve également affecté)
- La notion de liquidité, au sens d'encaisse, disparaît de la mesure effectuée contrairement au délai de récupération.
- **Le taux de rentabilité interne (TRI) :**

Le taux de rentabilité interne (TRI) est le taux maximum auquel on peut rémunérer les capitaux ayant servi à financer le projet, sans que l'opération devienne déficitaire⁵¹.

Cette méthode a les mêmes fondements que ceux de la VAN, elle consiste à chercher pour quel taux d'actualisation on obtient l'égalité entre l'investissement I et la valeur actuelle des cash-flows nets attendus il est représenté par la formule mathématique suivante :

$$CF_n (1+TRI)^{-n} - I_0 = 0$$

Le calcul pratique d'un TRI peut se faire soit par la solution mathématique soit par l'interpellation linéaire (essais successifs).

Dans le cas où le TRI est déterminé par des essais successifs. On doit déterminer la VAN dont les signes sont différents (une positive et une autre négative) et correspondantes à des taux d'actualisations dont la différence n'excède pas deux points. Il s'agira ensuite de faire une interpellation représentée comme suite :

$$TRI = T + \frac{(T2 - T1) + VAN}{(VAN2) + VAN1}$$

▪ **Avantage :**

C'est un indicateur intrinsèque (propre projet), il est indépendant de tout autre taux d'intérêt, contrairement au critère de la VAN qui suppose implicitement que les cash-flows nets dégagés par l'investissement sont réinvestis à un taux d'actualisation donné ;

- Facilité d'application
- Il est étroitement lié à la VAN et même généralement aux mêmes décisions.

▪ **Inconvénients :**

- Possibilité d'existence de taux multiples qui rend ce critère inutilisable
- Le risque de conflit avec le critère de la VAN

⁵¹ BABUSLAUX (D), « décision d'investissement et calcul économique dans l'entreprise », édition Economica, p 97.

- N'a pas une signification financière réelle

▪ Comparaison entre le TRI et la VAN :

Dans certains cas, le critère de la valeur actuelle nette et du taux interne de rendement classent les projets dans un ordre différent. Des résultats contradictoires avec ces deux méthodes posent un problème de sélection délicat lorsque le choix ne peut porter que sur des projets mutuellement exclusifs.

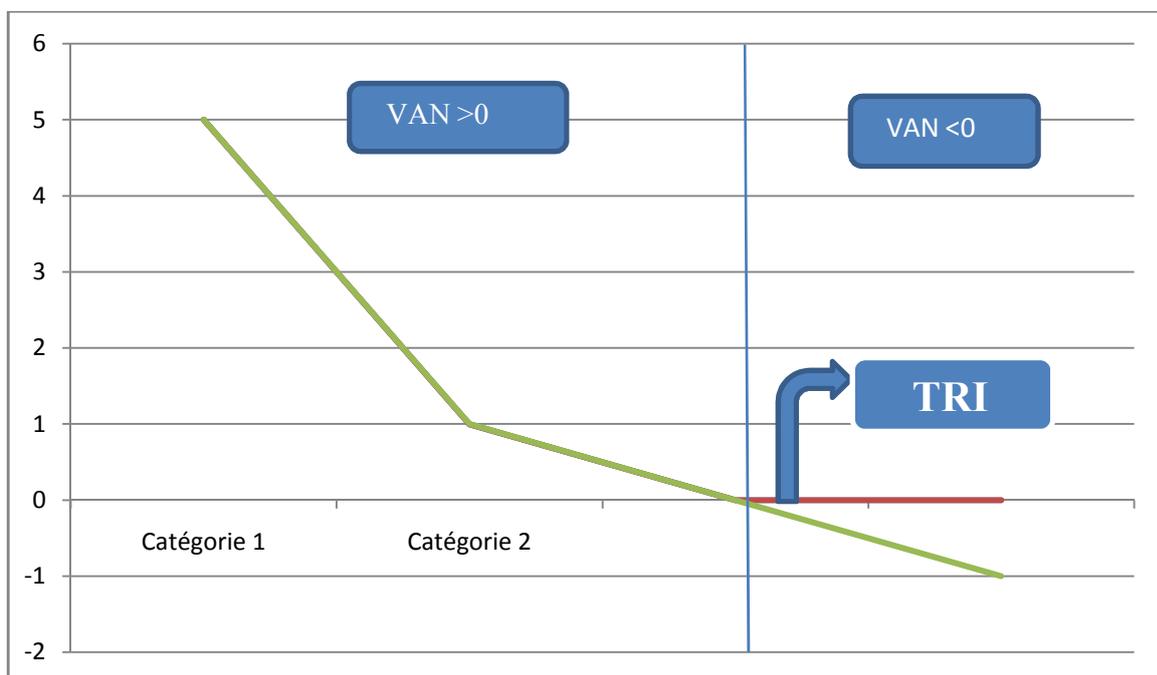
Il existe une possibilité de conflit entre les critères de la VAN et du TRI dans les cas particuliers suivants :

- Projets dont la répartition temporelle des flux est différent
- Projets dont le montant investi est différent
- Projets ayant des durées de vie inégale

Dans la plupart des études de projets d'investissement, il n'y a de divergence entre la VAN et la TRI comme le montre le graphique suivant.

La VAN de X est toujours supérieure à la VAN de Y, les courbes de la VAN ne se croisent pas.

Schéma N° 02 : La comparaison entre la VAN et TRI



Source : Abdallah BOUGHABA, « analyse et évaluation de projet », édition ; BERTI, paris 1998.

- Le délai de récupération :

Le délai de récupération D_r est le délai nécessaire pour que l'investissement « rentre dans ses fonds » ou reconstitue son avance initiale⁵².

Or ce sont les cash-flows qui, en tant que surplus monétaires, permettent une telle récupération. On peut dès lors établir :

$$D_r = (I_0 + \text{cumul inférieur} / \text{cumul supérieur} - \text{cumul inférieur})$$

Selon une variante de cette méthode, on peut également calculer le délai de récupération en comparant, à la fin de chaque année, le cash-flow cumulé et le cout initial de l'investissement.

L'intérêt d'une telle méthode consiste bien évidemment dans la prise en compte du temps, de la durée. Cependant, c'est avec la mise au point de méthodes fondées sur l'actualisation que la prise en compte du temps s'opère de façon pleinement satisfaisante.

▪ **Avantage :**

Parmi ces avantages on a :

- Le DR est facile à appliquer
- Il tient compte de la valeur temporelle de l'argent
- Il minimise les risques
- Il tient compte de l'impact d'un projet d'investissement sur la liquidité de l'entreprise

▪ **Inconvénients :**

Nous distinguons certaines limites :

- Il peut, exclure les investissements dans la VAN est positive
- Il défavorise les projets à long terme tel que la recherche est développement

- **Le taux de profitabilité :**

C'est un critère qui vient prendre en charge l'insuffisance de la VAN. Il permet de comparer deux projets dont la mise de fonds initiale est différente.

$$IP = \frac{\text{Valeur de tous les flux}(VA)}{\text{Valeur de l'investissement initial}} = 1 + \frac{VAN}{I}$$

⁵² ELIE COHEN, 1991, « gestion financière de l'entreprise et développement », édition EDICEF, P 258.

Chapitre 02 : Montage d'un dossier de crédit d'investissement

▪ **Avantage :**

- Il permet de comparer entre deux projets dont la mise de fond initial est différente.

▪ **Inconvénients :**

- Ce critère ne peut pas comparer avec des durées de vie différentes.

L'entreprise prend la décision d'investissement à partir des méthodes d'évaluation des projets d'investissement. Ces méthodes faits par l'entreprise sont nécessaires de renseigner si le projet est finançable ou pas.

2-3-2- Rentabilité après financement :

Elle consiste à étudier l'évolution du projet avec l'intégration de l'emprunt, et cette étude se réalisera comme c'elle d'avant financement mais avec quelque éléments de plus. Avant de commencer cette étude nous allons voir le tableau emplois/ressources de l'entreprise effectuer après financement.

Tableau N°07 : Emplois / Ressources de l'entreprise après financement

| Rubrique | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |
|---|---|---|---|---|---|
| <u>Ressource :</u> | | | | | |
| - Capitaux propres | | | | | |
| - Emprunt | | | | | |
| - CAF | | | | | |
| - VRI | | | | | |
| - Récupération du BFR | | | | | |
| Total des ressources (1) | | | | | |
| <u>Empois :</u> | | | | | |
| - Investissement initial | | | | | |
| - Intérêts intercalaires | | | | | |
| - Variation BFR | | | | | |
| - Remboursement de l'emprunt | | | | | |
| - Dividendes | | | | | |
| Total des emplois (2) | | | | | |
| Flux de trésorerie (1) –(2) | | | | | |
| Cumulées des flux nets de trésorerie (Y) | | | | | |

Sources : LASARY : évaluation et financement de projet ; la collection de l'étudiant ; édition DAR EL PTHMANIA, Alger 2007 p 151

Si $Y < 0$: les emplois de ne pas être couverts et pouvant à ce titre constituer un risque sérieux pour la réalisation de l'investissement. On parle bien des flux cumulés pas annuelle, car un investissement peut dégager à un moment donnée des flux négatifs mais s'il à auparavant enregistré des flux largement excédentaires pour couvrir ces flux négatifs, il n'y a pas de problèmes majeurs⁵³.

Dans le cas ou un ou plusieurs flux cumulés sont négatifs, il faudra revoir les éléments du financement qui ont contribué à une trésorerie défailante (durée de crédit, période de différé, structure de financement de manière à réduire l'emprunt et les dépenses qui s'y rattachent ou remboursement et intérêts).

2-3-2-1- Rentabilité des fonds propres :

Nous allons analyser les mêmes critères que ceux de la rentabilité avant financement comme suit⁵⁴ :

❖ Le délai de récupération des fonds propres (DRFP) :

C'est le temps nécessaire à l'investisseur pour récupérer les fonds engagés à partir de la rémunération des actionnaires (dividendes + flux net trésorerie).

❖ La valeur nette des fonds propres (VANFP) :

La valeur actuelle nette confronte pour un taux d'actualisation donnée, la valeur des fonds propres engagés avec les dividendes reçussent les trésoreries annuelles. Sa formule est comme suit :

$$VANFP = \sum_{p=0}^n \frac{DP+TP-KP}{(1+i)^n}$$

D'où : T_p : trésorerie annuelles

K_p : capitaux propres investi l'année p

I : taux d'actualisation

❖ Le taux de rentabilité interne des fonds propres (TRIFP) :

C'est le taux qui égalise d'un coté les capitaux propres et de l'autre coté les dividendes et les trésoreries annuelles.

$$TRIFP = i \text{ tel que } VANFP = 0$$

⁵³ LASARY : évaluation et financement de projet ; la collection de l'étudiant ; édition DAR EL OTMANIA, Alger2007.p.152

⁵⁴LASARY : cit. P.160, 162

2-3-2-2- Rentabilité de l'emprunt :

L'emprunt on lui-même est considéré comme un projet à part, dont on doit calculer sa valeur actuelle nette, son délai de récupération et son taux de rentabilité interne⁵⁵.

❖ La valeur actuelle nette de l'emprunt (VANE) :

La valeur actuelle nette de l'emprunt est la différence entre les capitaux empruntés actualisés et les flux de remboursement actualisés.

$$\text{VANE} = \text{VANFP} - \text{VAN}$$

❖ Le délai de récupération de l'emprunt (DRE) :

C'est le temps nécessaire pour récupérer les fonds empruntés à partir des flux de remboursement.

❖ Le taux de rentabilité interne de l'emprunt (TRIE) :

$$\text{TRIE} = \text{taux brut de l'emprunt} (1 - \text{taux IBS})$$

On voit que la valeur du TRIE est indépendante du mode de remboursement, car elle dépend du taux d'intérêt nominal (taux brut) et du taux de l'impôt.

- Le promoteur a intérêt à emprunter lorsque le taux de rentabilité interne de l'emprunt est inférieur au taux de rentabilité interne de l'investissement ($\text{TRIFP} > \text{TRI}$)
- Le promoteur n'a pas intérêt à emprunter lorsque le taux de rentabilité interne de l'emprunt est supérieur au taux de rentabilité interne de l'investissement ($\text{TRIFP} < \text{TRI}$)
- Mais si l'emprunt est indispensable, on doit s'assurer que la VANFP est positive

⁵⁵ IDEM.P.162-164

Section 03 : La mise en place d'un crédit d'investissement

Après avoir pris connaissance de tous les éléments liés à la demande de crédit, le banquier aura à décider si le client peut bénéficier d'un crédit ou non dans le cas d'un accord favorable, une panoplie de mesures seront présent.

3-1- La décision finale :

Consiste en une prise de décision par le banquier quant à l'octroi ou au refus des crédits sollicités.

3-1-1 Le comité de crédit :

Il existe un comité de crédit au niveau de chaque établissement bancaire qui est amener à prendre la décision finale est ce dans la limite des pouvoirs qui lui sont attribuées.

3-1-2 L'autorisation de crédit :

Elle est établit après la décision favorable par le comité de crédit qui peut être défini comme étant un document interne et propre à la banque qui ratifie l'accord du comité et permet de mobiliser le crédit octroyer et ce, dès sa signature. Elle comporte aussi toutes les informations indispensables à l'agence pour la mise en place et le suivie du crédit⁵⁶.

3-2- La procédure de mise en place :

Avant de procéder à la mise en place du crédit, le banquier procède d'abord au recueil des garanties, dans un dossier, adressé à la DRE (direction régionale d'exploitation) pour le contrôle de sa conformité et l'accord. Une fois que l'accord est obtenue de la DRE qui constitue l'autorisation de débloquer les fonds, l'agence convoque le client et lui fait signer une série de billets à ordre et une convention prêt qu'on va avoir après l'étude de cas⁵⁷.

3-3- La gestion des conflits :

La gestion des conflits contient deux phases⁵⁸ :

3-3-1- La phase précontentieuse :

Cette phase prend naissance dès la survenance du premier incident de paiement, le client est mis en demeure par une lettre recommandée avec accusé de réception, deb régulariser sa situation en quinze (15) jours. Passé ce délai, le banquier transfère la créance dans le compte 351 (impayé), dans lequel elle séjournera pour une période de trois mois au maximum. Pendant cette période, le banquier essaiera de trouver une solution pour le recouvrement de sa créance sans recourir à la procédure judiciaire. Il recherchera un terrain d'entente, un arrangement à l'amiable, avec le débiteur, dans le cas ou sa défaillance est

⁵⁶ ADOUR.A : mémoire de fin d'étude, le financement par le crédit bancaire ; école supérieur de banque ; Alger.2007.p.88

⁵⁷ ADOUR.A : mémoire de fin d'étude, le financement par le crédit bancaire ; école supérieur de banque ; Alger.2007.p88

⁵⁸ IDEM.P.93

justifiée par des raisons objectives. Dans l'état actuel du système algérien, le banquier a intérêt à privilégier l'amabilité. Cette procédure lui permet d'épargner du temps et de l'argent et même de sauvegarder la relation avec son client.

En l'absence d'une volonté de règlement, le banquier transfère la créance dans un compte non productif d'intérêts (388) **CCIR** « Créances Compromises en Instance de Régularisation », dans lequel elle séjournera pour période d'une année au maximum.

Dans le cas où le règlement à l'amiable des créances serait voué à l'échec, les impayés passeraient en souffrance, dans le compte 387 « créances en souffrance ». Ceci, marque le début de la deuxième phase dite « contentieuse ».

3-3-2- La phase contentieuse :

Après avoir logé la créance dans le compte 387 « créance en souffrance », le banquier signifie une sommation de paiement au débiteur, pour l'inviter à rembourser, sans délai, la créance de la banque (principal, intérêts, et commissions).

A défaut de règlement à l'échéance de sommes qui leur sont dues, les banques et établissements financiers peuvent, nonobstant toute opposition et 15 jours après sommation signifiée au débiteur par acte extrajudiciaire, obtenir par simple requête adressée au président du tribunal que soit ordonnée la vente de tout gage constitué en leur faveur et l'attribution à leur profit, sans formalités, du produit de cette vente, en remboursement en capital, intérêts de retard et frais des sommes dues⁵⁹.

Néanmoins, la récupération effective de créances, en partie et en totalité, ne peut se faire qu'après avoir suivi l'une des procédures suivantes :

➤ La saisie-arrêt :

La saisie-arrêt est une procédure au moyen de laquelle le créancier (saisissant) immobilise entre les mains d'un tiers (tiers saisi) les sommes ou les meubles appartenant au débiteur (saisi), en vue de se faire payer plus tard sur les sommes ou le prix de vente des meubles.

La banque a la possibilité de pratiquer une saisie-arrêt sur les avoirs du débiteur par simple lettre recommandée qui a pour effet immédiat le blocage systématique par les banques de tous les fonds appartenant au débiteur⁶⁰.

Après quinze (15) jours de la date de sommation, le banquier demande un jugement de validation du président du tribunal pour procéder à l'exécution de la saisie-arrêt.

⁵⁹ Article 124 de l'ordonnance 03/11 du 23/08/2003 relative à la monnaie et au crédit

⁶⁰ Article 121 de l'ordonnance 03/11 du 23/08/2003 relative à la monnaie et au crédit

➤ **La saisie conservatoire :**

La saisie conservatoire consiste à mettre sous l'autorité de la justice des biens appartenant au débiteur jusqu'à l'obtention d'un jugement de condamnation elle a pour objectif d'éviter tout acte de vente des biens par le débiteur

Elle devient exécutoire après l'obtention d'un jugement de condamnation établi par un huissier de justice en vertu duquel le débiteur est mis en demeure. Vingt (20) jours après la date de sommation, si le débiteur ne régularise pas sa situation, il sera procédé à la saisie proprement dite. L'huissier dresse un procès-verbal de saisie, prépare les procédures de vente (publication, formalités....) et notifie la date de vente aux deux parties (le débiteur et le créancier). Le jour de la vente, le créancier récupérera la totalité ou une partie de sa créance, en cédant les biens du débiteur aux adjudicataires qui proposeraient les meilleures offres⁶¹.

➤ **La réalisation des garanties :**

Dans le cas où le client n'a pas respecté ses engagements envers la banque ; cette dernière passera à la réalisation des garanties mise en place dans le contrat proposé au client après l'accord de crédit.

La réalisation du nantissement du matériel et outillage :

La banque adresse au débiteur un commandement de payer. Celui-ci dispose d'un délai de quinze (15) jours pour régulariser sa situation, faute de quoi, la banque présente une requête au président du tribunal qui désigne un huissier qui se chargera de la vente du matériel et outillage, vingt (20) jours après la notification de la poursuite aux créanciers inscrits⁶².

La réalisation du nantissement du fonds de commerce :

Trente (30) jours après la sommation de payer, le banquier saisit le président du tribunal. Ce dernier procède à la nomination d'un administrateur provisoire, détermine les conditions de ventes et désigne un huissier de justice qui dresserait un chier de charges et publierait des annonces dans la presse. L'huissier de justice organisera une vente aux enchères suite à quoi la banque récupérera ses fonds.

Réalisation de l'hypothèque :

Après la mise en demeure du client, avec accusé de réception, la banque adresse une requête au président du tribunal situé dans la circonscription du bien hypothéqué. Le président du tribunal, par le biais d'une ordonnance rendue au bas de la requête, autorise un huissier à saisir l'immeuble qui sera, par la suite, vendu aux enchères publiques.

La conservation foncière délivre un état des inscriptions existantes. Un cahier des charges est déposé au greffe du tribunal et un avis de vente est inséré dans le journal des

⁶¹ Article 120 de la loi n° 03/11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

⁶² CHEHRIT.K : techniques et pratiques bancaire ; 2^{ème} édition grand Alger livres ; Alger.2003.p.31

Chapitre 02 : Montage d'un dossier de crédit d'investissement

annonces légales, (20) jours avant l'adjudication⁶³. La réalisation du risque bancaire peut compromettre le remboursement des fonds prêtés.

La banque, pour récupérer ces fonds, entreprend toutes les mesures possibles permises par la tentative de trouver un arrangement à l'amiable. Au cas où cette tentative est vouée à l'échec, le banquier va recourir aux différentes procédures réglementaires⁶⁴.

Les banques bien que soumises à des règles de gestion prudentielles rigoureuses encourent, du fait de leur activité, des risques financiers qui peuvent mener à la cessation de paiement.

Conscient de ce fait, le banquier avant de donner son accord il doit élaborer une étude qui lui permettra de déterminer les différents risques liés au projet d'investissement ; et qui sont inséparables de tout concours bancaire. Ensuite, de définir les mesures à suivre pour la minimisation de ces risques, d'une part, et en plus de l'étude qu'il à élaborer, à prendre des garanties afin d'éviter les événements imprévus.

Après la décision finale d'octroi de crédit, le rôle du banquier est le suivi des engagements contractés par la banque qui est d'une importance capitale.

Conclusion

L'objectif de ce chapitre était de faire présenter les méthodes et outils d'évaluation des projets d'investissement qui sont utilisés par l'entreprise afin de sélectionner le projet jugé rentable parmi plusieurs alternatives.

Après l'évaluation des projets d'investissement il est possible d'utiliser les différents critères à utiliser est obéit à des considérations propre à chaque entreprise, et ce, en fonction de ces caractéristiques et spécifiés.

⁶³ Article 123 de la loi n° 03/11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

⁶⁴ CHEHRIT.K : cit. P.20

Chapitre 03: Etude de financement d'un projet d'investissement "SARL NOU

Chapitre 03: Etude de financement d'un projet d'investissement "SARL NOUZHA"

Introduction :

Au sens économique, la banque en tant qu'institution financière, joue un rôle d'intermédiation entre les différents agents économique ; c'est-à-dire qu'elle fait l'interface entre les agents en excédent et ceux déficit de financement.

Pour ce faire, nous avons sélectionné un dossier de crédit traité au niveau de l'agence, sur lequel nous essayerons de men, bien entendu, les méthodes théoriques vues antérieurement.

Le dossier porte sur la réalisation d'un investissement envisagé par « **SARL NOUZHA** » concernant l'acquisition d'un matériel pour l'exploitation d'une station de concassage et criblage (sablière).

Sachant que le crédit constitue l'élément essentiel dans le fonctionnement de la banque ; il est pris en charge par le service crédit au niveau de chaque agence bancaire.

Pour concrétiser ce que nous avons développé dans les deux chapitres précédents, l'étude d'un cas pratique s'avère primordiale pour mettre en valeur les principaux éléments qui nous permettent d'analyse un crédit d'investissement. A cet effet, nous avons choisi un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNA « Agence 587-BEJAIA », un organisme qui a mis à notre disposition les moyens nécessaire pour le traitement de ce dossier appliquant l'étude d'un projet d'investissement.

Ce chapitre sera illustré en trois section, dans lequel nous présenterons l'agence BNA de Bejaia, le dossier de crédit d'investissement, et nous traiterons l'étude de cas d'un dossier de crédit d'investissement.

Section 01 : Présentation de la BNA agence 587 Ihaddaden :

La banque comme toute entreprise cherchée toujours à se développer et à améliorer ses moyens et ressources soit humaines ou matérielles. Donc on présentera le parcours de développement ainsi que l'organisation de la BNA.

1-1- Historique de la BNA :

La BNA est créé par l'ordonnance n°66-178 du 13 juin 1966 était directement placé sans tutelle de l'Etat à travers le ministre des finances jusqu'à la programmation de la loi 8811 du 12 janvier 1988 date laquelle la BNA devient une unité juridique autonome dotée du statut d'entreprise publique économique (EPE).

En fait, la première banque commerciale qui été créer fut la BNA qui à reprint, de sa création, les éléments patrimoniaux et activités des établissements bancaires étrangers suivant :

- ✓ Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (C, F, A, T)
- ✓ Banque de paris et de pays bas (B, P, P, B)
- ✓ Banque national pour le commerce et l'industrie (B, N, C, I)
- ✓ Crédit industriel et commerciale (C, I, C)
- ✓ Comptoir national d'escompte de paris (C, N, E, P)

La BNA avait l'exclusivité et de monopole du financement du secteur agricole socialiste et traditionnel. Cette spécialisation découle des pouvoirs publics à apporter au secteur autogéré agricole, spécialisation délégué par la suite à la banque d'agriculture et du développement rurale (BADR) DEPUIS MARS 1982 après la structuration de la BNA. Des reformes de la loi 90-10 du 14 avril 1990 et la situation culminante de l'application performances de l'intitulation, satisfaisants les conditions d'éligibilité prévues par la banque d'Algérie ont fait que par délibération du conseil de la monnaie et de crédit (CMC) du 5 septembre 1995.

1-2- Objectif de la BNA :

La BNA a comme objectif :

- ✓ L'amélioration et l'efficacité de la gestion
- ✓ L'introduction de nouvelle technique managériale et le marketing
- ✓ L'élargissement de la gamme des produits
- ✓ Une gestion plus performante des ressources de la clientèle
- ✓ L'amélioration du système d'information
- ✓ Se rapprocher de la clientèle

1-3- L'organisation de la BNA

Schéma n°03 : L'organigramme de la BNA.



Source : établis à partir des données de la BNA, Bejaia 2022.

1-4- La succursale (Direction du réseau d'exploitation « DRE ») :

Appelle DRE, ayant pour mission la gestion et l'administration des agences de la BNA se situent dans ses limites administratives au compte 17 DRE réparties à l'échelle nationale.

La succursale de Bejaia se situe dans la zone industrielle Boulevard Karim Belgacem Haddadien Bejaia. Les agences de la BNA qui se trouvent dans la wilaya de Bejaia étant rattachées à la DRE de Tizi-Ouzou jusqu'à ce que l'importance de leurs activités en matières de volume et de la rentabilité engendre en mars 2000, la création DRE de Bejaia qui gère le groupes d'agence suivants :

- ✓ Agence Bejaia 356 ;
- ✓ Agence El-Kseur 585 ;
- ✓ Agence Ihaddaden 587 ;
- ✓ Agence Bejaia 588 ;
- ✓ Agence Okas 589 ;
- ✓ Agence Tazmalt 586 ;
- ✓ Agence Jijel 571 ;
- ✓ Agence Akbou590 ;

La DRE a pour tâche essentielles :

- ✚ L'intermédiation entre les succursales centrales et les agences se situant dans ses limites administratives ;
- ✚ L'analyse de la demande de crédits présentés ;
- ✚ Conseiller les agences en matière de montage et étude des dossiers de crédit ;
- ✚ Suivre et le contrôle des fichiers clientes et les échéances et renouvellement des dossiers.

1-5- Classification des agences de la BNA :

Les agences de la BNA sont classées selon le volume d'activité en 04 catégories :

- ❖ Les agences principales ;
- ❖ Les agences catégories « A » ;
- ❖ Les agences catégories « B » ;
- ❖ Les agences catégorie « C ».

1-5-1- Agence principales :

Pour mission :

- L'animation commerciale ;
- Etude et analyse des risques ;
- Opération de caisse et de commerce extérieur ;
- Caisse principale.

1-5-2- Agence catégorie « A » et « B » :

Ont la même structure que celles des agences principales mais ne disposent pas d'une caisse principale.

1-5-3- Agence catégorie « C » :

Traite les opérations suivantes :

- Opération de caisse et de commerce extérieur ;
- Opération de crédit et animation commerciale.

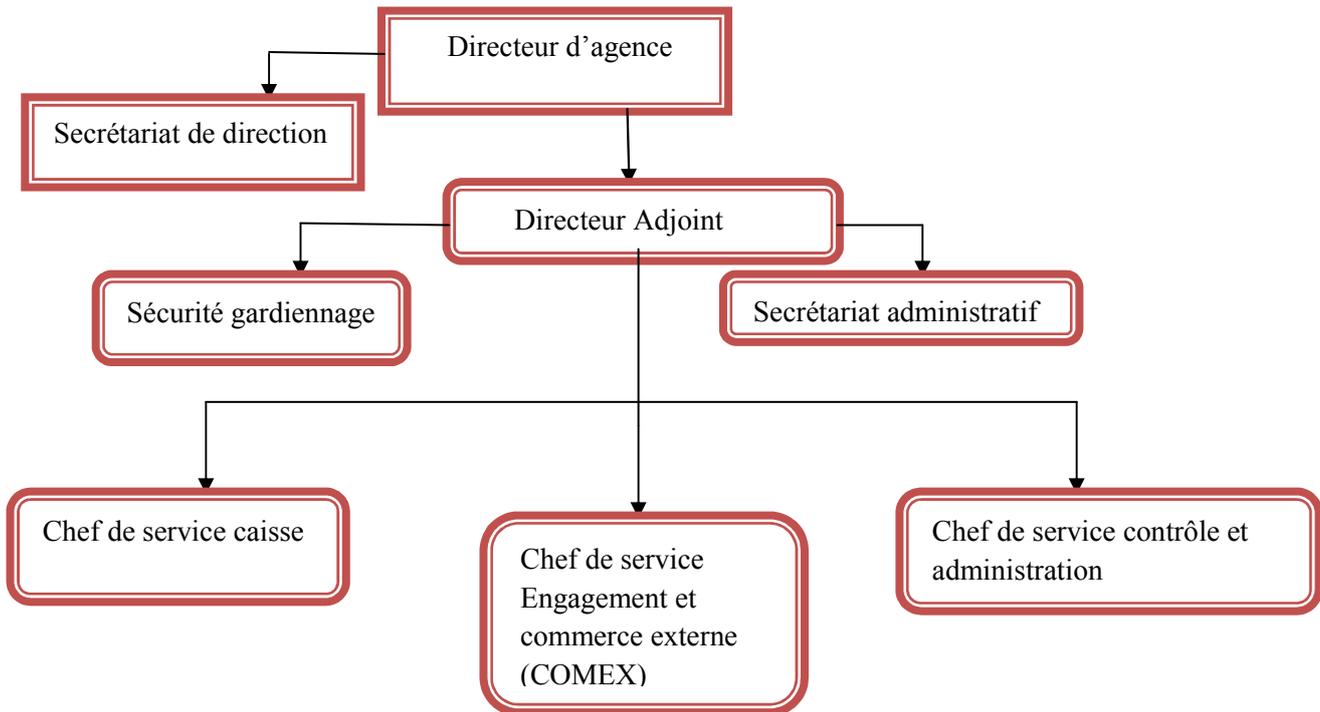
1-6- Présentation de l'agence d'accueil (agence BNA 587) :

En référence à la loi n° 1741 de novembre 1997, l'agence BNA 587 est une agence de catégorie « C » pouvant, sans réserve du respect de la réglementation bancaire en vigueur, effectuer toute opération de banque au sens de la loi de la monnaie et de crédit, le siège social de l'agence 587 se trouve à Bejaia son capital social est de 14 milliard de dinars, souscrits par l'Etat avec plus de 15 employés, parmi ses objectifs :

- ✚ L'amélioration du système d'information de la BNA et le fonctionnement des réseaux d'exploitation ;
- ✚ La maîtrise des risques en matière d'octroi et la gestion des crédits pour cela l'agence 587 de Bejaia mesure la satisfaction de la clientes par ces moyens d'accueil et de traitement.

En outre elle est tenue de traiter les opérations du commerce extérieur et l'étude des crédits dans les limites de ses pouvoirs à assurer la gestion et le suivre de ceux-ci. L'agence 587 Bejaia est dotée du modèle d'organisation présenté par l'organigramme ci-dessus.

Schéma n°04 : L'organigramme de l'agence catégorie « C » 587 de Bejaia.



Source : Documents interne de la BNA, Bejaia 2022

1-7- Structure de l'agence BNA 587 :

Pour que le fonctionnement soit parfait, l'agence doit structurer afin d'assurer le service maximum à sa clientèle de lever les contraintes de son fonctionnement et d'assurer son avenir quelque ; soit climat du système d'exploitation. Cette agence doit disposer des différents services qui assurent le fonctionnement et le bon déroulement de ses activités.

1-7-1- Service caisse :

Le service caisse est principalement chargé de l'exécution ordonnance par sa propre clientèle, ainsi que celle qui leur est demandée par d'autres sièges de la banque. Ces opérations sont réparties entre les différentes sections du service (guiche et manipulation, recettes, position accreditifs, opérations et travaux divers) en fonction leur nature et du nombre d'opérations traitées.

➤ Rôle de service caisse :

- L'exécution des opérations se traduit par un mouvement d'espèce (paiement versement) ainsi que les opérations de transfert de compte (les virements)
- Le traitement des opérations de recettes (réception et conservation des appoints, la présentation de valeurs pour paiement, traitement des impayés)
- La tenue des opérations des comptes de la clientèle
- L'exécution des tâches administratives (confection de carnets de cheque, pointage des comptesetc.)

- Assurer la trésorerie de siège.

1-7-2- Service portefeuille :

Le financement de l'actif de rendement (trésorerie) d'une entreprise constitue un élément essentiel de la naissance de ce service dans les agences bancaires .Il se contente des versements par chèque, cela il enregistre :

- Les versements de compte à compte
- Les entrées des chèques et escompte
- Le règlement par les agences de chèques et effet pris à l'encaissement.

➤ Rôle de service portefeuille :

Le service portefeuille est chargé du traitement des chèques et effets payable en dinars et remis par le client en vue de leur escompte ou leur encaissement et celui de leur présentation au débiteur pour recouvrement ainsi que la mobilisation des crédits.

1-7-3- Service engagement et commerce externe :

➤ Service engagement :

Le « chef de service engagement » a pour mission de superviser de contrôler et de coordonner les opérations traitées par son service.

Mission de poste :

- Analyser et exploiter les états de reportions internes et externes.
- Suivre régulièrement l'évolution des emplois de l'agence.
- Exécuter ses missions en collaboration avec le chargé de clientèle.
- Assister et orienter ses collaborateurs dans l'accomplissement de leurs tâches.
- Etre responsable de toutes les activités relevant de son domaine de compétence.

➤ Service commerce externe :

- Il est responsable de toutes les activités relevant de son domaine de compétences.

-Supervise, contrôle et coordonne les opérations de commerce extérieur traitées dans le cadre des dispositions réglementaires et organiques en vigueur.

Mission de poste :

- Assister et orienter ses collaborateurs dans l'accomplissement de leurs tâches.
- Contrôler la conformité, la sincérité et régularités des opérations enregistrées au cours de la journée à travers les documents soumis à sa signature ou à son visa.
- Veiller à la gestion et au suivi des comptes CEDAC et INR conformément aux dispositions réglementaires et organiques en vigueur.

Tableaux N°08 : Plafonds de pouvoir selon les catégories d'agence

| Délégation de pouvoir | Plafonds de pouvoir | Des crédits d'exploitation | Plafonds des pouvoirs de crédit d'investissement |
|--|-------------------------|----------------------------|--|
| | Crédit par caisse causé | Toute catégorie de crédit | |
| Comité central de crédit | Illimite | Illimite | Illimite |
| Comité central | 9.000.000 | 22.500.000 | 10.000.000 |
| Comité régionale de crédit | 7.000.000 | 17.500.000 | 8.000.000 |
| Directeur des directions de réseaux d'exploitation | 3.500.000 | 8.750.000 | 4.000.000 |
| Directeur d'agence | | | |
| Agence principale | 2.000.000 | 5.000.000 | 2.000.000 |
| Agence catégorie « A » | 1.500.000 | 3.750.000 | 1.500.000 |
| Agence catégorie « B » | 1.000.000 | 2.500.000 | Néant |
| Agence catégorie « C » | 500.000 | 1.250.000 | Néant |

Source : documents de la banque agence Ihaddaden 587.

Cette circulaire suppose également qu'il existe au niveau de chaque agence un comité de crédit par le directeur d'agence regroupant les charges et éventuellement, le chef de service crédit. De comité est chargé de ce prononce sur le demandes de crédits introduits par la clientèle, en principe le directeur d'agence président du comité et dote d'un pouvoir décisionnel en matière de financement qui lui est attribué par la direction général de la banque sous forme de délégation.

L'agence BNA 587 ou nous avons eu effectué notre stage pratique bénéfice d'une délégation que demeure peu usitée en raison des pouvoirs qui lui sont confères. En effet l'agence 587 jouit d'un pouvoir décisionnel qui sera dépassé 1.250.000 DA en matière de crédit a courte terme et d'aucun droit de décision en ce qui concerne les crédits d'investissements. Les dossiers sont très souvent transmis après études à la hiérarchie(D.R.R)

ayant les prérogatives de sanction en effet c'est comité régional de crédit qui à pour mission de sanctionner les dossiers de crédit œuvre à l'amélioration des normes des procédures inhérentes à la fonction « crédit ».

Le comité régional de crédit est présidé par le directeur de la direction régionale d'exploitation (D.R.E) ou son intérimaire en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Il est composé des membres permanents suivants :

- Le directeur de la D.R.E.
- Le chef de développement de crédit
- Le chef de développement de l'animation commerciale
- Le directeur d'une agence de façon tournant mensuelle
- Le chef du dossier à la D.R.E.

Section 02 : Le montage d'un crédit d'investissement chez la BNA :

Nous avons pris le dossier d'une entreprise, qui a été créée en **2012** et qui a sollicité la BNA pour l'octroi d'un crédit d'investissement à moyen terme d'un montant de **85 153 847,1 DA** pour l'acquisition d'un matériel pour l'exploitation d'une station de concassage et criblage (sablière).

2-1- Identification du demandeur de crédit :

Afin de mieux connaître l'entreprise demandeur de crédit, le banquier devra mener une étude approfondie et cela à travers plusieurs stations. L'entreprise demandeur du crédit est la SARL NOUZHA, créée le 24/02/2012 par M^FZ.Chabane, située à la commune Fenaia-ilemathen Daïra El-Kseur Wilaya de Bejaia.

2-2-Présentation du projet :

L'entreprise à créer son affaire en date du **24/02/2012**, son activité consiste en l'extraction et préparation de sable, afin de permettre le développement de son entreprise, La BNA à sollicité un crédit d'investissement à moyen terme (CMT) d'un montant de **85 153 847,1 DA** sur une durée de cinq (05) ans dont une (01) années de différée, pour l'acquisition d'un matériel pour l'exploitation d'une station de concassage et criblage (sablière), le coût total du projet est de **121 648 353 DA**, avec un apport de **36 494 505,9 DA** représentant **30%** du montant globale du projet.

2-3- Historique de l'entreprise :

La SARL NOUZHA est une société à responsabilité limitée créée le **24/02/2012** par M^FZ.Chabane en qualité de gérant principal et M^FL.Rachid en qualité de cogérant.

La SARL NOUZHA a bénéficié d'un Arrêté de Wali pour la création d'un établissement classé activité sablière, Arrêté N° 88/13 du 10/01/2013 de la Wilaya de Bejaia. Qui sera implanté sur la berge de l'oued Soummam.

La SARL NOUZHA a bénéficié d'une concession de **cinq (5) ans** renouvelable d'autorisation d'extractions des matériaux alluvionnaires d'oued Soummam sur une surface de **55 Hectare**, **Arrêté n°12/13/ du 16/01/2013** de la wilaya de Bejaia, au lieu-dit Akarkar commune Fenaia-ilemathen Daïra El-Kseur Wilaya de Bejaia.

Cette entreprise de production a pour principale activité la transformation du **tout-venant en sable lavé 0/4, gravier 4/8, gravier 8/15**.

Elle assure les agrégats et matériaux de constructions aux profils des entreprises privées de bâtiments, tous corps d'états ainsi que pour les entreprises hydrauliques et travaux publics sans oublier les particuliers pour leurs constructions privées.

La SARL NOUZHA est gérée par le cogérant dénommé **M^rL.Rachid** son profils diplômé en génie mécanique. Cette société à été créé avec un capital initial de **54 000 000 00DA**

❖ **Expérience professionnelle :**

▪ **Z.Chabane : gérant**

1996 à ce jour : Cogérant et associe de la SARL Hôtel des Arcades établissement hôtellerie.

2002 à ce jour : Vente détail et gros boisson alcoolisé et non alcoolisé (registre de commerce)

2004 à ce jour : Restauration avec boisson (registre de commerce)

2012 à ce jour : Gérant associe de la SARL NOUZHA sise à El-Kseur Bejaia

Domaine d'activité : exploitation de sablière.

▪ **L.Rachid : cogérant**

2001-2010 : Gérant de la SNC Rachid et compagnies société familiale (activité transport de marchandise et exploitation de sablière, vente de matériaux de construction)

2003 à ce jour : Exploitation et investissement en Arboriculture (carte fellah professionnel)

2012 à ce jour : Cogérant et associe de la SARL NOUZHA sise El Kseur Bejaia

Domaine d'activité : Exploitation de station de concassage, entreprise des travaux publics et hydrauliques, fabrication de béton et pavée

2-4- Patrimoine et organisation :

L'entreprise est locataire des locaux qu'elle occupe : **local N° 12, le centre commercial El-Kseur, daïra El-Kseur willaya de Bejaia**

La surface de local est de **37.94 m²** le loyer est de **5000 DA** par moins.

2-4-1- Moyens matériels :

➤ **Matériel et outillage :**

La SARL NOUZHA a obtenu, dans le cadre des investissements prioritaires de l'agence nationale de développement (**ANDI**), un accord pour l'acquisition de :

- ✓ Equipement pour une station de concassage et tamisage
- ✓ Module de cyclonage essorage

- ✓ Fourniture de matériel électrique MT
- ✓ Câblage électrique d'une station de concassage
- ✓ Groupe moto pompe
- ✓ Camion plateau
- ✓ Pelle sur chenilles
- ✓ Chargeuse sur pneu
- ✓ Réalisation des plates formes en béton pour station de concassage

2-4-2- Moyens humains :

En phase de démarrage, l'entreprise emploiera (16) seize employés :

- ✓ Deux (02) cadres techniques
- ✓ Une (01) secrétaire de direction
- ✓ Un (01) comptable
- ✓ Deux (02) conducteurs d'engins
- ✓ Deux (02) conducteurs camions
- ✓ Deux (02) gardiens
- ✓ Six (06) ouvriers

Avec le développement rapide de l'activité l'effectif s'est étoffé pour atteindre 23 personnes une année après le début d'activité (en 2014)

Après deux ans d'exploitation la **SARL NOUZHA** va recruter des techniciens, des comptables ainsi que plusieurs agents pour atteindre un effectif de 45 personnes

2-5- Domaine d'activité :

S'agissant d'une activité de production des agrégats (concassage et criblage)

2-6- Implantation :

Le projet sera implanté de la wilaya de Bejaia, Daïra El-Kseur

2-7- Impact économique du projet :

Sur le plan social, il est à prévoir la création de **23 postes d'emploi** une année après l'exploitation

Sur le plan économique, il est à prévoir également des recettes fiscales au profit de la CNAS de Bejaia

2-8- Impact sur l'environnement :

L'activité ne présente pas de danger sur l'environnement. Elle n'est la source d'aucun rejet nocif (**étude d'impact approuvé**)

2-9- Le marché :

Cette activité sera au bénéfice des entreprises de construction de bâtiments, de travaux publics et de promotion immobilières installées dans la willaya de Bejaia, dans l'objectif de renforcer et de diversifier l'offre existante.

2-10- Objectifs commerciaux :

Les objectifs commerciaux qu'elle s'est tracée la SARL NOUZHA sont ceux lui permettant d'assurer une bonne rentabilité et la pérennité de son projet afin de pouvoir rembourser le crédit qui lui est accordé en respectant les échéances allouées.

Les éléments qualitatifs, sur lesquels portera l'analyse commerciale du banquier ont été définis par les « **quatre (04) P de Mc Cathy**, à savoir :

- 1- Product (produit) ;
- 2- Price (prix)
- 3- Place (la distribution).
- 4- Promotion (la communication)

2-11- Activité de l'entreprise :

➤ Le produit :

La société réalise son chiffre d'affaire par la production de sable lavé et gravier, des produits qu'elle offre aux entreprises de bâtiments et hydraulique, tous corps d'états ainsi que pour les particuliers.

Elle extrait du **tout-venant** de l'oued en moyen de **10 heures** par jours avec une qualité de **2000 tonnes** par jour procède ensuite à la transformation qui en résulte des produits finis (**sable lavé et gravier**).

➤ Le marché cible :

Le marché dans lequel évoluera la SARL NOUZHA est un marché national ou il n'y a que quelque producteur. Elle est sollicitée par de nombreuses entreprises à travers le territoire national. Nous citerons quelques marchés ciblés **BECOME SCP, ALTRO ALGERIENNE DES TRAVAUX ROTIERES SPA, BATIGEC TRAVAUX PUBLICS, BATIVERT EQUIPEMENT ? GROUPE CITIC-CRCC DE CHINE.....ETC**

Malgré l'existence de quelque unité exerçant dans ce domaine d'activité, à travers le pays, leurs capacités sont loin de répondre à la demande existante. La concurrence est donc très d'autant que notre relation évolue dans une optique d'expansion.

La SARL NOUZHA interviendra dans le secteur de fabrication, pour l'heure actuelle, sont importants et demeurent insatisfaits. En effet, la demande des matériaux de constructions se fait de plus en plus sentir, alors que l'offre est presque étatique produisant les différents agrégats utilisés dans le domaine bâtiments et hydraulique, tous corps d'états.

Le montage et l'installation d'équipements de concassage constitue par conséquent un créneau très prometteur, compte de l'existence d'un déficit en matière d'offre.

➤ Les clients :

Doté d'une forte expérience et d'une grande renommée, la SARL NOUZHA s'est approprié une multitude d'établissements sur le plan régional et national, pratiquants dans différents domaines. Nous citerons à titre d'exemple :

- Les collectivités locales, offices et établissements publics dans le secteur de bâtiments
- Des grossistes privés installés sur tout le territoire national (parc des matériaux de constructions)
- Des particuliers
- D'autres établissements (manufactures, usines, établissements...)

➤ **Les fournisseurs :**

En ce qui concerne ses approvisionnements, est ce dans le but de prévenir toute rupture de stocks et d'éviter les perturbations éventuelles, il est à prévoir une quantité de **tout-venant** de **200 tonnes** par jours, Ainsi, nous pouvons conclure que notre position se trouve en force, car elle diversifie ses clients. Ce point joue en sa faveur car peu elle très facilement manier les délais clients.

2-12- Moyens commerciaux :

➤ **La promotion :**

Les moyens commerciaux qui seront mis en place sont :

- Des cartes de visite,
- Marquage sur le véhicule,
- Contact avec la clientèle éventuelle,
- Bouches à oreilles,
- Prospectus.

Le cabinet **K.BENOUMAR**, assistera la **SARL NOUZHA** dans la confection des différents supports de promotion.

➤ **La distribution :**

L'entreprise prévoit d'ouvrir la distribution de ses produits, dans le périmètre de la wilaya de Bejaia dans un premier temps, grâce au camion qu'elle a prévu d'acheter dans le cadre du crédit sollicité.

2-13- Politique de prix :

Les prix seront fixés suivant les tarifs en cours du marché et la politique de vente choisie par l'entreprise politique de pénétration : donc le choix d'un prix

A la compétitivité des prix pratiqués par l'entreprise ; a l'existence de contrainte réglementaire en matière de prix et en concurrence (ex : prix administrés) et à la politique de vente choisie par l'entreprise (politique de pénétration : donc le choix d'un prix)

2-14- Etude de marché :

Cette activité sera au bénéfice des entreprises installées dans la wilaya de Bejaia

Section 03 :L'évaluation financière de la rentabilité du projet d'extension d'une sablière de la « SARL NOUZHA »

L'évaluation financière de la rentabilité du projet d'investissement que nous avons étudié consiste à étudier les flux de trésorerie générés avant financement externe et après financement de ce projet. A travers les différents critères de rentabilité des projets d'investissements.

3-1-Évaluation financière avant financement :

Nous allons examiner les flux nets de trésorerie générés par le projet, et les comparés au capital investi.

3-1-1-La structure du capital investi :

Le projet d'extension à nécessité plusieurs acquisitions entre terrains, matériels roulants et outillages ainsi qu'un fond de roulement.

Tableau N°09 : La représentation de la structure d'investissement U : DA

| Désignation | Montant |
|--|------------------|
| 1- Constructions | 4 895 500 |
| 2- Matériel et outillage | 82 692 853 |
| 3- Matériels roulant | 32 060 000 |
| 4- Fond de roulement | 2 000 000 |
| Total structure d'investissements | 121648353 |

Sources : établis à partir des données de la BNA, Bejaia 2022.

Le projet nécessite plus de 121 millions de dinar de dépenses immédiates.

3-1-2-Estimation du chiffre d'affaire :

Les chiffres d'affaires prévisionnels que le projet va réaliser, sont calculés en fonction des travaux réalisés comme suit :

Tableau N°10 : Estimation du chiffre d'affaires prévisionnel

| Unité de valeur | 2012 | | 2013 | | 2014 | |
|-------------------|--------------------|---------|--------------------|---------|--------------------|---------|
| | Référence/an | Prix DA | Référence/an | Prix DA | Référence/an | Prix DA |
| Plan de charge | | | | | | |
| Chiffre d'affaire | 396 000 | 900 | 399 960 | 900 | 403 959,6 | 900 |
| Total CA | 356 400 000 | | 359 964 000 | | 363 563 640 | |

Sources : établis à partir des données de la BNA, Bejaia 2022.

Tableau N°10 : Estimation du chiffre d'affaires prévisionnel (suite)

| Unité de valeur | 2015 | | 2016 | |
|-------------------|--------------------|---------|----------------------|---------|
| | Référence/an | Prix DA | Référence/an | Prix DA |
| Plan de charge | | | | |
| Chiffre d'affaire | 407 999,196 | 900 | 412 079,188 | 900 |
| Total CA | 367 199 276 | | 370 871 269,2 | |

Sources : établis à partir des données de la BNA, Bejaia 2022.

Le chiffre d'affaires prévu dépasse les 300 millions et affiche une croissance continue sur toute la période.

3-1-3- Tableaux d'amortissement des équipements

L'amortissement comptable des immobilisations est linéaire. Les terrains ne font pas l'objet d'amortissement.

Tableau N° 11 : Calcul des amortissements est des équipements

| Désignations | Montant/HT | Durée | Années 1 | Années 2 | Années 3 | Années 4 | Années 5 |
|------------------------------------|-------------------|-------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Construction | 4 895 500 | 20 | 4 650 725 | 4 405 950 | 4 161 175 | 3 916 400 | 3 671 625 |
| Dotation aux amortissements | | | 244 775 | 489 550 | 734 325 | 979 100 | 1 223 875 |
| Equipements de production | 77 797 353 | 10 | 7 779 735 | 7 779 735 | 7 779 735 | 7 779 735 | 7 779 735 |
| Dotation aux amortissements | | | 70 017 618 | 62 237 882 | 54 458 147 | 46 678 412 | 38 898 677 |
| Matériel roulant | 32 060 000 | 5 | 6 412 000 | 6 412 000 | 6 412 000 | 6 412 000 | 6 412 000 |
| Dotation aux amortissements | | | 25 648 000 | 19 236 000 | 12 824 000 | 6 412 000 | 00 |
| Total | | | 14 436 510 | 14 436 510 | 14 436 510 | 14 436 510 | 14 436 510 |

Source : établis par les données de la BNA, Bejaia 2022.

3-2- Présentation des documents comptables prévisionnels :

Nous allons présenter les comptes de résultat et les bilans prévisionnels entre 2012 et 2016

3-2-1-Les comptes de résultat prévisionnels entre 2012 et 2016:

Vu que le projet a été créé dans cadre de l'ANDI, l'entreprise à bénéficier d'une franchise de l'impôt pendant 3 ans.

Chapitre 03 : Etude de financement d'un projet d'investissement « SARL NOUZHA »

Tableau N° 12 : CR prévisionnels de la SARL NOUZHA entre 2012 et 2016

| Désignations | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Production vendue | 356 400 000 | 359 964 000 | 363 563 640 | 367 199 276 | 370 871 269 |
| Chiffre d'affaires | 356 400 000 | 359 964 000 | 363 563 640 | 367 199 276 | 370 871 269 |
| Totales charges (1) | 44 448 000 | 44 484 000 | 44 532 900 | 44 595 690 | 44 673 791 |
| Services extérieurs pièces d'usure | 9 229 878 | 9 322 177 | 9 415 399 | 9 509 553 | 9 604 648 |
| Valeur ajoutée | 302 722 122 | 306 157 823 | 309 615 341 | 313 094 034 | 326 197 478 |
| Assurances multirisque des équipements | 4 000 000 | 4 040 000 | 4 161 200 | 4 286 036 | 4 414 617 |
| Impôts et taxes (taxes sur activité professionnel) | 0 | 0 | 0 | 7 343 986 | 7 417 425 |
| Frais de personnel (salaires et charges) | 9 234 000 | 9 695 700 | 10 180 485 | 10 642 185 | 11 103 885 |
| Frais divers (cotisations autorisations pour exploité les gisements) | 2 000 000 | 2 000 000 | 2 000 000 | 2 000 000 | 2 000 000 |
| Assurances du gérant et cogérant | 500 00 | 500 000 | 500 000 | 500 000 | 500 000 |
| Charges financières | 4 470 577 | 4 470 577 | 3 352 933 | 2 235 288 | 1 117 644 |
| Amortissements | 14 436 510 | 14 436 510 | 14 436 510 | 14 436 510 | 14 436 510 |
| Total charges d'exploitation | 34 641 087 | 35 142 787 | 34 631 128 | 41 444 005 | 40 990 082 |
| Revenu brut d'exploitation | 268 081 035 | 271 015 036 | 274 984 213 | 271 650 029 | 285 207 396 |
| IBS 30% | 0 | 0 | 0 | 81 495 009 | 85 562 219 |
| Résultat net d'exploitation | 268 081 035 | 271 015 036 | 274 984 213 | 190 155 020 | 199 645 177 |

Sources : établis par les données de la BNA, Bejaia 2022.

L'entreprise prévoit un résultat net comptable d'exploitation bénéficiaire durant toute la période, avec une tendance à la hausse de la valeur ajoutée, toutefois, le résultat net enregistre une hausse entre 2012 et 2014, puis une baisse en 2015 à cause du paiement de l'impôt du fait de la fin de la période de franchise. Ce même résultat reprend la hausse en 2016 par rapport à 2015.

Chapitre 03 : Etude de financement d'un projet d'investissement « SARL NOUZHA »

3-2-2- Bilan prévisionnels entre 2012 et 2016 :

Les bilans prévisionnels de l'entreprise SARL NOUZHA sont présentés comme suit :

Tableau N° 13 : Bilans prévisionnels de la SARL NOUZHA entre 2012 et 2016

| Désignation | 2012 | | | 2013 | | | 2014 | | |
|------------------------------------|--------------------|----------------------|----------------------|--------------------|----------------------|----------------------|--------------------|----------------------|----------------------|
| | Brut | Amortissement | Net | Brut | Amortissement | Net | Brut | Amortissement | Net |
| 2-investissements | | | | | | | | | |
| Constructions | 4 895 500 | 244 775 | 4 650 725 | 4 895 500 | 489 550 | 4 405 950 | 4 895 500 | 734 325 | 4 161 175 |
| Equip.produ | 109 857 353 | 21 971 470,60 | 87 885 882,40 | 109 857 353 | 43 942 941,20 | 65 914 411,80 | 109 857 353 | 65 914 411,80 | 43 942 941,20 |
| Matériel et outillage | 77 797 353 | 7 779 753 | 70 017 617,70 | 77 797 353 | 15 559 470,60 | 62 273 882,40 | 77 797 353 | 23 339 205,90 | 54 458 147,10 |
| Matériel roulant | 32 060 000 | 6 412 000 | 25 648 000 | 32 060 000 | 12 824 000 | 19 236 000 | 32 060 000 | 19 236 000 | 12 824 000 |
| 3-stocks | | | | | | | | | |
| 5-disponibilités | | | 301 843505,33 | | | 573 541550,10 | | | 581127737,62 |
| Banque | | | 241 474804,26 | | | 458 833240,08 | | | 464902190,10 |
| Caisse | | | 60 368 701,07 | | | 114 708310,02 | | | 116225547,52 |
| Total | | | 389 729387,73 | | | 639455961,90 | | | 625070678,82 |
| Passif | Brut | Amortissement | Net | Brut | Amortissement | Net | Brut | amortissement | Net |
| 1-fonds propres | | | 36 494 505,90 | | | 36 494 505,90 | | | 36 494505,90 |
| Résultat en instance d'affectation | | | | | | 268 081034,73 | | | 271015035,95 |
| 1-Emprunt bancaires | | | 85 153 847,10 | | | 63 865 385,33 | | | 42 576923,55 |
| Résultats | | | 268 08 034,73 | | | 271 015035,95 | | | 274984 213,42 |
| Total | | | 389 729387,73 | | | 639455 961,90 | | | 625 070678,82 |

Sources : établis par les données de la BNA, Bejaia 2022.

Chapitre 03 : Etude de financement d'un projet d'investissement « SARL NOUZHA »

Tableau N° 13 : Bilans prévisionnels entre 2012 et 2016 (suite).

| Désignation | 2015 | | | 2016 | | |
|------------------------------------|--------------------|----------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| | Brut | Amortissement | Net | Brut | Amortissement | Net |
| Actif | | | | | | |
| 2-investissements | | | | | | |
| Constructions | 4 895 500 | 9 79100 | 3 916 400 | 4 895 500 | 1223875 | 3 671 625 |
| Equipproduction | 109 857 353 | 87 855 882,40 | 21 971 470,60 | 109 857 353 | 109 857 353 | 0000 |
| Matériels et outillage | 77 797 353 | 31 118 941,20 | 46 678 411,80 | 77 797 353 | 38 898 676,50 | 38 898 676,50 |
| Matériel roulant | 32 060 000 | 25 648 000 | 6 412 000 | 32 060 000 | 32 060 000 | 0000 |
| 3-stocks | | | | | | |
| 5 -Disponibilités | | | 582 445 739,05 | | | 593 351 930,59 |
| Banques | | | 465 956 591,24 | | | 474 681 544,47 |
| Caisse | | | 116 489 147,81 | | | 118 670 386,12 |
| Total | | | 604 417 209,65 | | | 593 351 930,59 |
| Passif | Brut | | Net | Brut | | Net |
| 1-fonds propres | | | 36 494 505,90 | | | 36 494 505,90 |
| Résultat en instance d'affectation | | | 274 984 213,42 | | | 271 650 028,55 |
| | | | | | | |
| 1-Emprunt bancaires | | | 21 288 461,78 | | | 00 |
| Résultat | | | 271 650 028,55 | | | 285 207 396,14 |
| Total | | | 604 417 209,65 | | | 593 351 930,59 |

Sources : établis par nos soins à partir des données de la BNA, Bejaia 2022.

3-3- Calcule de la CAF (capacité d'autofinancement):

C'est la ressource interne dégagée par l'entreprise du fait de son activité, c'est l'aptitude potentielle de l'entreprise à s'autofinancer par l'exploitation d'un exercice.

La CAF représente aussi la trésorerie potentielle, elle deviendra réelle lorsque tous les produits encaissables seront encaissés et toutes les charges seront décaissées. La CAF reflète à la fois la rentabilité et la solvabilité de l'entreprise.

Tableau N°14 : Evolution prévisionnelle de la CAF de la SARL NOUZHA

| Désignation | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Résultat net d'exploitation | 268 081 035 | 271 015 036 | 274 984 213 | 190 155 020 | 199 645 177 |
| Dotation aux amortissements et provision | 14 436 510 | 14 436 510 | 14 436 510 | 14 436 510 | 14 436 510 |
| Capacité d'autofinancement | 282 517 545 | 285 451 546 | 289 420 723 | 204 591 530 | 214 081 687 |

Source : établis par nous même à partir des données internes de la BNA, Bejaia 2022

L'entreprise prévoit de dégager une Capacité d'Autofinancement positive de plus de 200 millions de dinar sur toute la période avec une tendance à la hausse qui suit l'évolution du résultat net d'exploitation, avec la même baisse en 2015 à cause de la fin de la franchise. L'entreprise ne prévoit pas de stocks, ni de créances ou dettes à court terme, ce qui annule le BFR.

3-4- Le tableau Emplois / Ressources du projet d'extension de la SARL NOUZHA avant financement :

Le tableau suivant illustre les différents cash-flows générés par le projet d'investissement

Tableaux N°15 : Emplois / Ressources avant financement

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|------------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
| <u>Ressource :</u> | | | | | | |
| CAF | | | | | | 214 081 687 |
| VRI | | 282 517 545 | 285 451 546 | 289 420 723 | 204 591 530 | 33 427 735 |
| Récupération BFR | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Σ ressources (1) | | 282 517 545 | 285 451 546 | 289 420 723 | 204 591 530 | 247 509 422 |
| <u>Emplois :</u> | | | | | | |
| Investissement | 121 648 353 | | | | | |
| Δ BFR | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Σ emplois (2) | 121 648 353 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| CF (1) –(2) | (121 648 353) | 282 517 545 | 285 451 546 | 289 420 723 | 204 591 530 | 247 509 422 |
| CF actualisée 10% | (121 648 353) | 256 834 131,81 | 253 910 368,59 | 217 446 072,87 | 139 738 767,84 | 153 683 877,77 |
| CF Cumulée | (121 648 353) | 256 834 131,81 | 510 744 500,4 | 728 190 573,27 | 867 929 341,11 | 1 021 613 218,88 |

Source : établi par nous-mêmes a partir des donnée de la BNA, Bejaia 2022.

Les cash flux net de démarrage du projet s'élève à plus de 120 millions pour lequel l'entreprise prévoit un retour d'investissement positive et en croissance continue durant toute la période d'étude, allant de plus de 256 millions de dinars en 2012 à plus de un milliard en 2016.

3-4-1- La valeur actuelle nette (VAN) :

La VAN mesure le bénéfice absolu susceptible d'être retiré d'un projet d'investissement, et le taux d'actualisation émet par la banque est de 10 %.

$$VAN = \Sigma CF - CI$$

D'où : CF : cash-flow cumulée

CI : capital investi

$$VAN = 1\,012\,623\,218,88 - 121\,648\,353$$

$$VAN = 899\,964\,865,88 \text{ DA}$$

La VAN est positive ($VAN > 0$) et avoisine les 900 millions de dinar, ce que signifie que la somme des cash-flows cumulée est supérieure au montant engagé, donc **le projet d'investissement est rentable**.

3-4-2- L'indice de profitabilité (IP) :

Cet indice permet au banquier de recenser le gain de chaque dinar investi dans le projet.

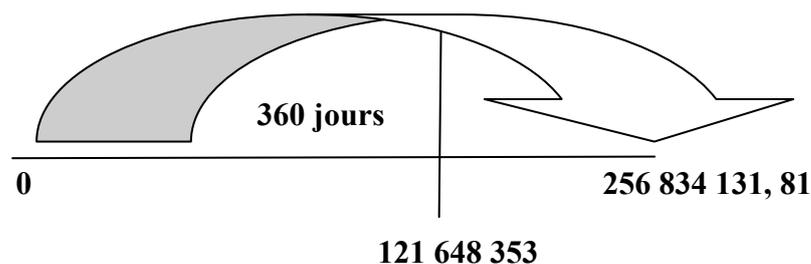
$$IP = \frac{\Sigma CF_{cumulée}}{CI}$$

$$IP = \frac{1\,021\,623\,218,88}{121\,648\,353} = 7,39 > 1.$$

Pour chaque dinar investi, le projet permet de réaliser un retour d'investissement de **7,39 DA** ($IP > 1$), d'où un profit 6,39 Da. Ce qui signifie que **le projet est rentable**.

3-4-3- Délai de récupération de l'investissement (DRI) :

Le délai de récupération de l'investissement nous permet de calculer le temps nécessaire pour récupérer l'investissement initial.



Chapitre 03 : Etude de financement d'un projet d'investissement « SARL NOUZHA »

$$\begin{array}{rcl}
 360 \text{ j} & \longrightarrow & 256\,834\,131,81 \\
 ??? & \longrightarrow & 121\,648\,353
 \end{array}
 \left. \vphantom{\begin{array}{rcl} 360 \text{ j} \\ ??? \end{array}} \right\} 170,51 = 171$$

DRI = 5 mois et 21 jours

D'après nos calculs, à partir des cash-flows cumulés ; l'investissement initial est récupéré à la première année, au bout de 5 mois et 21 jours plus précisément.

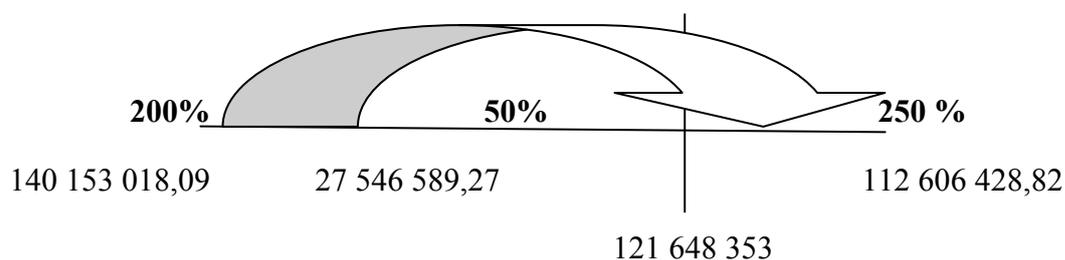
3-4-4- Taux de rentabilité interne (TRI) :

Tableaux N° 16 : Taux de rentabilité interne (TRI)

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Total |
|-------------|--------------|---------------|---------------|---------------|--------------|-----------------------|
| CF | 282 517 545 | 285 451 546 | 289 420 723 | 204 591 530 | 247 509 422 | |
| 200% | 94 172 515 | 31 716 838,44 | 10 719 286,03 | 2 525 821,35 | 1 018 557,29 | 140 153 018,09 |
| 250% | 80 719 298,6 | 23 302 167,03 | 6 750 337,56 | 1 363 375 ,46 | 471 250,17 | 112 606 428,82 |

Source : établi par nous-mêmes a partir des donnée de la BNA, Bejaia 2022

$$140\,153\,018,09 < \text{CI} < 112\,606\,428,82 \longrightarrow 200\% < \text{TRI} < 250\%$$



$$\begin{array}{rcl}
 50\% & \longrightarrow & 27\,546\,589,27 \\
 ?? & \longrightarrow & 18\,504\,665,09
 \end{array}
 \left. \vphantom{\begin{array}{rcl} 50\% \\ ?? \end{array}} \right\} 233,59\%$$

$$\text{TRI} = 200\% + 33,59\% = 233,59\% > 10\%$$

La rentabilité interne du projet est estimée à 233,6%, c'est le taux avec lequel le capital investi est fructifié. Ce taux est largement supérieur au taux d'actualisation, ce qui rend le projet très rentable.

3-5- Plan de financement avant financement bancaire :

Estimation de la trésorerie annuelle du projet est réalisée à travers le plan de financement, comme suit :

Tableaux N° 17 : Plan de financement avant financement bancaire

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| CAF | | 282 517 545 | 285 451 546 | 289 420 723 | 204 591 530 | 214 081 687 |
| Autofinancement | 36 494 505,9 | | | | | |
| Σ ressources (1) | 36 494 505,9 | 282 517 545 | 285 451 546 | 289 420 723 | 204 591 530 | 214 081 687 |
| Investissement | 121 648353 | | | | | |
| Δ BFR | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dividendes | 0 | | | | | |
| Σ dépenses (2) | 121 648 353 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ecart de trésorerie (1)-(2) | (85 153 874,1) | 282 517 545 | 285 451 546 | 289 420 723 | 204 591 530 | 214 081 687 |
| Trésorerie initial | 0 | (85 153 874,1) | 197 363 670,9 | 482 815 216,9 | 969 599 610,8 | 1 174 191 140,8 |
| Trésorerie final | (85 153 874,1) | 197 363 670,9 | 482 815 216,9 | 969 599 610,8 | 1 174 191 140,8 | 1 388 272 827,8 |

Source : établi par nous même à partir des données de la BNA, Bejaia 2022.

Les prévisions de trésorerie montre que l'entreprise ne peut pas autofinancer totalement le projet d'extension, d'ailleurs elle prévoit un besoin de financement pour le démarrage du projet de plus de 85 millions de dinar. Ce qui justifié la nécessité du recours à l'endettement bancaire.

3-6- Evaluation financière de la rentabilité du projet d'extension de la SARL NOUZHA après financement :

Cette étude consiste à vérifier si la rentabilité du projet n'a pas été affectée par le coût du financement bancaire.

3-6-1- Le mode de financement :

L'entreprise veut solliciter un crédit d'investissement classique à moyen terme (5 ans) auprès de la BNA, agence Bejaia, à hauteur de 70% du coût de l'investissement, au taux de capitalisation de **5,25 %**.

Tableau N° 18 : Le montant de l'investissement

U : DA

| Désignation | Montant de participation | Montant |
|--------------------|---------------------------------|----------------|
| Apport personnel | 30% | 36 494 505,9 |
| Apport bancaire | 70 % | 85 153 847,1 |
| Montant total | 100 % | 121648353 |

Sources : établis à partir des données de la BNA, Bejaia 2022

L'entreprise compte autofinancer le projet à hauteur de **30%** du capital investi, et un financement externe d'une part de **70 %**.

3-6-2- L'échéancier de remboursement prévisionnel de l'emprunt:

Les annuités de remboursement de l'emprunt sont présentées comme suit :

Tableaux N°19 : L'échéancier de remboursement prévisionnel

| Années | Solde début de période | Amortissement | Intérêt | TVA 19% | Annuités TTC | Solde fin de période |
|---------------|-------------------------------|----------------------|----------------|----------------|---------------------|-----------------------------|
| 2012 | 85 153 847,1 | 0 | 4 470 576,972 | 849 409,62 | 5 319 986,59 | 85 153 847,1 |
| 2013 | 85 153 847,1 | 21 288 461,775 | 4 470 576,972 | 849 409,62 | 26 608 448,36 | 63 865 385,325 |
| 2014 | 63865 385,325 | 21 288 461,775 | 3352 932,729 | 637 057,21 | 25 278 451,71 | 42 576 923,55 |
| 2015 | 42 576 923,55 | 21 288 461,775 | 2 235288,486 | 424 704,81 | 23 948 455,07 | 21 288 461,775 |
| 2016 | 21 288 461,775 | 21 288 461,775 | 1 117 644,243 | 212 352,40 | 22 618 458,41 | 00 |

Sources : établis par nous-mêmes à partir des données de la BNA, Bejaia 2022.

À la fin de l'échéance, l'entreprise rembourse la totalité du montant de l'emprunt sur une période de 4 ans, vu le différé d'un an.

3-6-3- Le plan de financement du projet d'extension de la SARL NOUZHA après financement bancaire.

Le plan de financement du projet d'extension de l'entreprise NOUZHA est présenté comme suit :

Tableaux N° 20 : Le plan de financement après financement

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--------------------------------|--------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------|
| <u>Ressource :</u> | | | | | | |
| CAF | | 282 517 545 | 285 451 546 | 289 420 723 | 204 591 530 | 214 081 687 |
| Apport personnel | 36 494 505,9 | | | | | |
| Emprunt | 85 153 847,1 | | | | | |
| Σ ressources (1) | 121648 353 | 282 517 545 | 285 451 546 | 289 420 723 | 204 591 530 | 214 081 687 |
| <u>Emplois :</u> | | | | | | |
| Investissement | 121 648 353 | | | | | |
| Δ BFR | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dividendes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Remboursement du principal | 0 | 0 | 21 288 461,775 | 21 288 461,775 | 21 288 461,775 | 21 288 461,775 |
| intérêt net d'économie d'impôt | | 1 341 173,091 | 1 341 173,091 | 1 005 886,118 | 670 586,545 | 335 293,272 |
| Σ emplois (2) | 121 648 353 | 1 341 173,091 | 22 629 634,866 | 22 294 347,893 | 21 959 048,32 | 21 623 755,047 |
| écart(1) –(2) | 0 | 281 176 371,909 | 262 821 911,134 | 267 126 375,107 | 182 632 481,68 | 192 457 931,953 |
| Trésorerie initial | 0 | 0 | 281 176 371,909 | 543 998 283,043 | 811 124 658,15 | 993 757 139,83 |
| Trésorerie final | 0 | 281 176 371,909 | 543 998 283,043 | 811 124 658,15 | 993 757 139,83 | 1 186 215 071,783 |

Source : établi par nous même à partir des données de la BNA, Bejaia 2022.

L'emprunt permet de régler le problème de trésorerie lors du démarrage du projet, et assure la faisabilité du projet. La trésorerie finale prévue générée par le projet est positive et même excessive, ce qui nous amène à proposer à l'entreprise de prévoir des placements financiers pour rentabiliser cette excédent.

3-6-4- Le tableau Emplois / Ressources du projet d'extension de la SARL NOUZHA après financement bancaire.

E tableau des flux nets de trésorerie après financement bancaire du projet étudié est présenté comme suit :

Tableaux N° 21 : Emplois / Ressources après financement

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--------------------------------|--------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| <u>Ressource :</u> | | | | | | |
| CAF | | 282 517 545 | 285 451 546 | 289 420 723 | 204 591 530 | 214 081 687 |
| VRI | | 0 | 0 | 0 | 0 | 33 427 735 |
| Récupération BFR | | | | | | 0 |
| Apport personnel | 36 494 505,9 | | | | | |
| Emprunt bancaire | 85 153 847,1 | | | | | |
| Σ ressources (1) | 121 648 353 | 282 517 545 | 285 451 546 | 289 420 723 | 204 591 530 | 247 509 422 |
| <u>Emplois :</u> | | | | | | |
| Investissement | 121 648 353 | | | | | |
| Δ BFR | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dividendes | | | | | | |
| Remboursement du principal | | 0 | 21 288 461,775 | 21 288 461,775 | 21 288 461,775 | 21 288 461,775 |
| intérêt net d'économie d'impôt | | 1 341 173,091 | 1 341 173,091 | 1 005 886,118 | 670 586,545 | 335 293,272 |
| Σ emplois (2) | 121 648 353 | 1 341 173,091 | 22 629 634,866 | 22 294 347,893 | 21 959 048,32 | 21 623 775,047 |
| CF (1) –(2) | 0 | 281 176 371,909 | 262 821 911,134 | 267 126 375,107 | 182 632 481,68 | 225 885 646,953 |
| CF actualisés10% | 0 | 255 614 883,553 | 217 208 191,019 | 200 695 999,329 | 124 740 442,374 | 140 257 214,766 |
| CF actualisés cumulés | 0 | 255 614 883,553 | 472 823 074,572 | 673 519 073,901 | 798 259 516,275 | 938 516 731,041 |

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de la BNA, Bejaia 2022.

Le financement prévu est adéquat, vu qu'il permet la couverture des frais de démarrage. Les cash-flows prévus du projet sont restés assez importants, et en constante croissance pour atteindre plus de 900 millions en 2016.

3-6-5- Le calcul de la VAN ajustée :

$$\text{VAN ajustée} = \sum \text{CF actualisés} - \text{CI}$$

$$\text{VAN} = 938\,516\,731,014 - 121\,648\,353 = \mathbf{816\,868\,378,041\,DA}$$

L'avaleur Actuelle Nette ajustée est positive cela signifié que le projet d'investissement reste rentable malgré le coût du financement. Le projet va générer un flux net de trésorerie de plus de 800 millions de dinar pour l'entreprise, ce qui est très profitable.

3-7- La décision de la banque :

Après vérification des documents comptables prévisionnels du projet et calcul des différents indicateurs de rentabilité avant et après financement, ayant confirmé la rentabilité potentielle du projet. La banque a jugé intéressant de participer au financement du projet, à hauteur du pourcentage convenu de 70% du capital investi, sous conditions d'apporter les garanties suivantes :

- Nantissement et matériel de fonds de commerce
- Nantissement de marchés
- Souscription d'une délégation d'assurance tous risques (SAA)
- Souscription d'une délégation d'assurance de la caisse de garantie CGCI
- Hypothèque des biens immobiliers et fonciers.

Conclusion :

On conclut que la divergence des démarches suivies lors des traitements de se dossier aux niveaux de la banque BNA, nous a poussés à faire une comparaison entre avis et la décision de la banque.

Cela, nous a amené à relever certaines, et qu'il existe un lien certain entre la théorie et la pratique.

Cependant, quelques différences peuvent être constatées dues essentiellement à la réalité professionnelle et viennent en réponses aux impératifs de rentabilité et de sécurité de l'établissement bancaire face aux exigences de la clientèle.

A l'issue de l'analyse approfondie de l'activité de l'entreprise ainsi que du projet lui-même, nous sommes amenés à dire que l'entreprise fait preuve d'une bonne santé financière, voir que le projet à financer est incitant vue sa rentabilité et sa profitabilité.

Conclusion générale

Conclusion générale

Conclusion générale

Tout au long de ce travail, nous avons tenté de regrouper un éventail de connaissances nécessaires pour appréhender d'une manière complète et synthétique le déroulement d'une opération de crédit.

Dans un environnement économique dynamique, l'entreprise est une unité de production. Au-delà de certaines considérations, les indicateurs financiers permettent de valoriser l'intérêt économique d'un projet, et servir d'outil d'aide à la décision pour la validation ou non le lancement d'un projet.

En sa qualité de bailleur de fonds, le banquier doit connaître parfaitement son vis-à-vis à travers une analyse subjective et objective et doit s'entourer d'un maximum de précautions afin d'assurer le remboursement de ses fonds prêtés et de minimiser le risque à encourir.

Toutefois, cette notion de risque, qui constitue le maître mot des dirigeants de la banque, reste inséparable de la fonction crédit. Ceci dit, le banquier doit savoir que pour faire le plus possible de bénéfices, il doit prendre un maximum d'engagements tout en sachant que le profit est contraire au besoin de sécurité.

En outre, la distribution des crédits par les banques devrait être rationnelle et conforme aux normes de la réglementation prudentielle. Aussi, un suivi permanent des engagements doit être opéré afin de prémunir contre d'éventuels détournements de l'objet du crédit ou dépassements sur l'autorisation.

Ces confirmations citées au-dessus, ne peuvent être obtenues qu'à travers une analyse financière de tous documents comptables prévisionnels présentés par le solliciteur du crédit d'investissement afin d'effectuer une étude détaillée.

Toutefois, l'étude technico-économique nous a permis de constater que l'investissement envisagé par l'entreprise, l'achat du matériel de transport des marchandises, est à la hauteur de ses ambitions en matière d'augmentation de sa capacité de production, voir également sa rentabilité et son chiffre d'affaire.

A travers notre recherche effectuée sur le financement bancaire d'un projet d'extension d'une sablière au sien de la **BNA**, agence Bejaia, nous avons suivis les démarches avec lesquelles la banque a procédé pour l'étude du dossier de ce crédit. La banque à accepter de financer le projet après vérification de la solvabilité de l'entreprise via les ratios de solvabilité financière et la consultation des fichiers de la banque centrale et l'ancienneté de la relation du client avec la banque seulement. Ce qui confirme notre première hypothèse.

La banque n'a pas procédé à l'étude de projet d'investissement comme le recommande la théorie financière à travers le calcul des flux nets de trésorerie générés par le projet et des différents critères de rentabilité de projet (VAN, IP, TRI, DRI). Ce qui infirme notre deuxième hypothèse. L'ensemble des calculs présentés dans le cas pratique était notre propre effort. D'où nous recommandons à la banque de compléter leur étude du dossier de crédit d'investissement par l'étude de la rentabilité d'un projet avant et après financement.

Conclusion générale

Après étude de la rentabilité du projet de la **SARL NOUZHA** avant et après financement, nous avons conclu que le projet était très rentable, ce qui a exclus le risque de non recouvrement de créance pour la banque. Qui a exigé en plus plusieurs garanties réelles et personnelles à l'entreprise dans les termes du contrat du crédit.

Pour conclure nous pouvons dire que chaque crédit, quelque soient sa forme, sa durée et son montant contient un risque potentiel. La décision de son octroi doit être la résultante d'une profonde étude effectuée par la banque.

Bibliographie

Ouvrage :

- 1- TAVERDET et POPIOLEK Nathalie, guide du choix d'investissement, édition d'organisation, paris, 2006.
- 2- M.FEKKAK. Evaluation de la réalité et choix des investissements. In la minute du management. N° 4 juillet- septembre 1997.
- 3- MANSOURI et HARMOUN, « choix des projets d'investissement », mémoire fin de cycle, MBEF, 2008.
- 4- BOUGHABA Abdallah. Analyse et évaluation de projet, édition Berti, 2005.
- 5- HIRIGOYEN Gérard, finance d'entreprise : théorie et pratique, édition : DEBOECK et LARCIER, Belgique, 2006.
- 6- MOURGUES Nathalie « le choix d'investissements », édition Economica, paris, 1994.
- 7- VIZZA VONA Patrice, gestion financière, 9 ème édition, paris, 2004.
- 8- CONSO. Pierre et HEMICI. Farouk, Gestion financière de l'entreprise, édition Dunod, 9 ème édition, paris, 1999.
- 9- HENR Y, « Dictionnaire de gestion : vocabulaire, concepts et outils », édition : Economica, paris, 1998.
- 10- BALLADA (S) COILLE (J.C), « outils et mécanismes de gestion financière » ; édition : Maxima, 3 ème édition, paris 1996.
- 11- GARDES Nathalie, « finance d'entreprise », rapport de stage du 26/06/2006.
- 12- SADAOUI Khaled, « Modèle de décision à court terme », édition BLED, Alger 2003.
- 13- KOEHL Jacky, « choix des investissements », édition Dunod, paris, 2003.
- 14- CHAMBOST Isabelle et GUYAUBERE Thierry, « gestion financière », édition Dunod, 4 ème édition, paris, 2008.
- 15- Gardés N, « finance d'entreprise », édition Economica, 2 ème édition, paris, 1999.
- 16- JACQUES Tuilé, PATRICK Top sacalian, « finance », édition Vuibert, 4 ème édition, paris, 2005.
- 17- LUC BERNET- ROLLAND, « principe des techniques bancaires », édition Dunod, 25 ème édition, paris, 2008.
- 18- BARREAU Jean et DELAHAYE Jacqueline, « gestion financière », édition Dunod, 15 ème édition, paris, 2006.

Bibliographie

- 19- BRIDIER (Manuel) et MICAÏLOF (serge), « guide pratique d'analyse de projets : évaluation et choix des projets d'investissement », édition Economica, paris, 1995, 5 ème édition
- 20- LASARY, « évaluation et financement de projets », édition Distribution, EL Outhmania, Alger, 2007.
- 21- MOUHAMED KEMEL « analyse des projets et leur financement », édition Es-Salaam, Alger, 2000 2 ème éditions, Economica, paris.
- 22- YVES Simon, évaluation financière des projets (ingénierie des projets et décision d'investissement) ROBERT
- 23- JACKY (KOEHL) « les choix d'investissement » Dunod. Paris, 2003.
- 24- ALAIN. Rivet, gestion financière : analyse et politique financière de l'entreprise, édition Ellipses marketing S.
- 25- HERVE. Hutin, toute la finance d'entreprise, édition d'organisation, 3 ème édition, France, 2004.
- 26- QUIRY Pascal & LE FUR Yann, « finance d'entreprise », édition DALLOZ, paris, 2011.
- 27- HUTIN Hervé, « toute la finance », édition d'organisation, France, Novembre 2004.
- 28- BABUSIAUX D « décision d'investissement en calcul économique dans l'entreprise », édition Economica& technique, paris, 1990.
- 29- BELLALAH (M), gestion financière, édition Economica, 2 ème édition, paris, 2004.
- 30- BABUSIAUX (DENIS), « décision d'investissement et calcul économique dans l'entreprise », édition Economica, paris.
- 31- JULIELLETE PIL VERDIER-LATREYTE, « finance de l'entreprise », édition, paris, 1999.
- 32- TEULIE (Jacques), Topsacalian (Patrick), finance d'entreprise, édition Vuibert, 4 ème édition, paris, 2005.
- 33- BARNETO (pascal) et Grégoire (Georges), finance, édition Dunod, paris, 200, France, 2008.
- 34- Rivet. Alain. Gestion financière, édition Ellipses, paris, 2003.
- 35- GINGLINGER. E, les décisions d'investissement, édition Nathan, paris, 1998.
- 36- GRANDUILLOT (Béatrice) et granduillot (Francis), l'essentiel du contrôle de gestion, édition l'extenso, 4 ème édition, paris, 2009.
- 37- CHRISSOS (Jacques) et GILLET (Roland), 2008, « décision d'investissement », édition Darios et Pearson Education, 2 ème édition, France, paris.
- 38- BANCEL (Franck) et ALBAN (Richard). 1995, « les choix d'investissement », édition económico, paris.
- 39- ALBOUY (Michel), 2003, « décision financière et créance de valeur », 2 ème édition económico, paris.

Bibliographie

Mémoires :

- Makhloufi. N, Mémoires de fin d'études : « Diagnostic bancaire de l'entreprise en vue de l'octroi d'un crédit », MBA en gestion des entreprises ; 2007/2008. Insim_Bejaia
- SOLTANI, Mémoires de fin d'études ; « les conditions d'octroi des crédits par les banques algérienne », ESB, École supérieur de banque Alger ; 2005
- OUGHLIS.N et NECHAOUNI L, Mémoires de fin d'études « le crédit d'investissement aux PME », UAM de Bejaia, 2009

Site web :

- www.bank-of-algeria.dz
- www.encyclopedie.fer-forge-art.com/crédit.htm
- www.natixis.com
- www.joradp.dz

Liste des tableaux

| | |
|---|----|
| Tableaux N° 01 : Emplois / Ressources d'un projet d'investissement..... | 11 |
| Tableaux N°02 : L'échéancier d'investissement | 18 |
| Tableaux N°03 : L'échéancier d'amortissement..... | 18 |
| Tableaux N°04 : Le compte des résultats prévisionnels..... | 20 |
| Tableaux N° 05 : Présentation du plan de financement..... | 21 |
| Tableaux N° 06 : Tableaux emplois et ressources avant financement..... | 39 |
| Tableaux N° 07 : Tableaux emplois et ressources de l'entreprise après financement..... | 44 |
| Tableaux N° 08 : Plafonds de pouvoir selon les catégories d'agence | 58 |
| Tableaux N° 09 : La Représentation de la structure d'investissement..... | 64 |
| Tableaux N° 10 : Estimation du chiffre d'affaire prévisionnel | 64 |
| Tableaux N°11 : Calcul des amortissements est des équipements..... | 65 |
| Tableaux N° 12 : CR prévisionnels de la SARL NOUZHA entre 2012 et 2016..... | 66 |
| Tableaux N° 13 : Bilan prévisionnels de la SARL NOUZHA entre 2012 et 2016..... | 67 |
| Tableaux N° 14 : Évolution prévisionnels de la CAF de la SARL NOUZHA..... | 69 |
| Tableaux N° 15 : Emplois / Ressources avant financement..... | 70 |
| Tableaux N° 16 : Taux de rentabilité interne (TRI)..... | 72 |
| Tableaux N° 17 : Plan de financement avant financement bancaire | 73 |
| Tableaux N° 18 : Le montant de l'investissement..... | 74 |
| Tableaux N° 19 : L'échéancier de remboursement prévisionnel | 75 |
| Tableaux N° 20 : Le plan de financement après financement | 76 |
| Tableaux N° 21 : Emplois / Ressources après financement | 77 |

Liste des schémas

| | |
|---|----|
| Schéma N° 01 : Les sources de financement des investissements | 12 |
| Schéma N°02 : La comparaison entre VAN et TRI | 42 |
| Schéma N°03 : L'organigramme de la BNA..... | 53 |
| Schéma N° 04 : L'organigramme de l'agence catégorie « C » 587 de Bejaia..... | 56 |

Liste des Annexes

Annexes 01 : Bilan d'ouverture

Annexes 02 : Bilan Actif et Passif 2013

Annexes 03 : Bilan Actif et Passif 2014

Annexes 04 : Bilan Actif et Passif 2015

Annexes 05 : Bilan Actif et Passif 2016

Annexes 06 : Bilan Actif et Passif 2017

Annexes 07 : Comptes de Résultat entre 2013 et 2017

Annexes 08 : Bilan Prévisionnels entre 2012 et 2016

Annexes 09 : TCR prévisionnels entre 2012 et 2016

Annexes 10 : Tableaux d'amortissement des équipements

Annexes 11 : Bilan d'ouverture de l'investissement

Annexes 12 : Estimations du chiffre d'affaire

Annexes 13 : Les factures pro forma

Annexes 14 : Les garanties proposées du crédit d'investissement

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale.....01

Chapitre 01 : Notions de base sur les investissements.....03

Introduction03

Section 01 : Généralités sur l'investissement.....03

1-1-Définition de l'investissement.....03

1-2-Les types d'investissement05

1-2-1- L'investissement immatériels.....05

1-2-2- L'investissement mobilier.....05

1-2-3- L'investissement financier (épargne).....05

1-3- Classification des investissements.....05

1-3-1- Suivant leur nature.....05

1-3-2- Suivant leur objectif.....06

1-4- Les caractéristiques d'investissement.....06

1-4-1- Les dépenses d'investissement.....06

1-4-2- Les recettes nettes (ou cash-flows nets).....06

1-4-3- La valeur résiduelle.....06

1-4-4- Durée de vie de l'investissement07

Section 02 : Évaluation financière d'un projet d'investissement.....07

2-1- Définition d'un projet d'investissement07

2-2- Les objectifs d'un projet d'investissement.....08

2-2-1- Objectif d'ordre stratégiques08

2-2-2- Objectif d'ordre opérationnels.....08

2-3- Les caractéristiques d'un projet d'investissement.....09

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 2-3-1- Le capital investi | 09 |
| 2-3-2- La durée de vie de l'investissement..... | 09 |
| 2-3-3- La valeur résiduelle | 10 |
| 2-3-4- Les cash-flows..... | 10 |
| 2-4- Les modes de financement des investissements..... | 11 |
| 2-4-1- Financement par fonds propres | 12 |
| 2-4-2- Le financement par quasi-fonds- propres..... | 15 |
| 2-4-3- Le financement par l'emprunt | 16 |
| Conclusion | 21 |
| Chapitre 02 : Montage d'un dossier de crédit d'investissement..... | 22 |
| Introduction | 22 |
| <u>Section 01</u> : Le crédit d'investissement : typologies et risques | 22 |
| 1-1- Les types de crédit d'investissement..... | 22 |
| 1-1-1- Les crédits classiques..... | 22 |
| 1-1-1-1- Les crédits à moyen terme | 22 |
| 1-1-1-2- Les crédits à long terme | 22 |
| 1-1-1-3- Le crédit bail | 22 |
| 1-1-2- Les crédits spécifiques | 22 |
| 1-2- Les risques d'un crédit d'investissement..... | 23 |
| 1-2-1- Le risque de non remboursement (ou de contrepartie) | 23 |
| 1-2-2- Le risque de change | 23 |
| 1-2-3- le risque de taux d'intérêt..... | 23 |
| 1-2-4- Le risque juridique..... | 24 |
| 1-2-5- Le risque d'immobilisation..... | 24 |
| 1-3- Les moyens de prévention et de couverture du risque..... | 24 |
| 1-3-1- La division et la limitation des risques..... | 24 |
| 1-3-2- Les règles prudentielles de gestion et de contrôle en Algérie..... | 25 |

Table des matières

| | |
|---|----|
| 1-4- Les garanties..... | 26 |
| 1-4-1- Les garanties réelles..... | 26 |
| 1-4-1-1- L'hypothèque | 26 |
| 1-4-2- Les garanties personnelles | 28 |
| 1-4-2-1- Le cautionnement | 28 |
| 1-4-2-2-L'aval | 29 |
| 1-5- Le taux de pondération des risques | 29 |
| 1-5-1- Les créances courantes | 29 |
| 1-5-2- Les créances à problèmes potentiels | 29 |
| 1-5-3- Les créances compromises | 30 |
| 1-6- Le suivi des engagements | 30 |
| <u>Section 02</u> : Évaluation de la demande d'un crédit d'investissement..... | 30 |
| 2-1- La candidature au crédit | 30 |
| 2-1-1- L'indentification du demandeur de crédit et de son environnement | 30 |
| 2-1-2- La présentation du projet | 33 |
| 2-1-3- Le cout du projet..... | 34 |
| 2-2- La viabilité du projet d'investissement | 35 |
| 2-2-1- L'analyse du marché | 35 |
| 2-2-2- l'analyse commerciale | 36 |
| 2-2-3- L'analyse technique | 37 |
| 2-3- La rentabilité du projet d'investissement..... | 37 |
| 2-3-1- La rentabilité avant financement | 38 |
| 2-3-1-1- La déterminations des flux de trésorerie | 38 |
| 2-3-2- rentabilité avant financement | 44 |
| 2-3-2-1- rentabilité des fonds propres | 45 |
| 2-3-2-2- rentabilité de l'emprunt | 46 |

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Section 03 : La mise en place d'un crédit d'investissement..... | 47 |
| 3-1- La décision finale | 47 |
| 3-1-1- Le comité de crédit | 47 |
| 3-1-2- L'autorisation de crédit | 47 |
| 3-2- La procédure de mise en place | 47 |
| 3-3- La gestion des conflits | 47 |
| 3-3-1- La phase précontentieuse | 47 |
| 3-3-2- La phase contentieuse | 48 |
| Conclusion | 50 |
| Chapitre 03 : Étude de financement d'un projet d'investissement « SARL NOUZHA » | |
| Introduction | 51 |
| Section 01 : Présentation de BNA agence 587 Ihaddaden..... | 51 |
| 1-1- Historique de la BNA..... | 51 |
| 1-2- Objectif de la BNA | 51 |
| 1-3- L'organisation de la BNA | 53 |
| 1-4- La succursale (Direction du réseau d'exploitation « DRE ») | 54 |
| 1-5- Classification des agences de la BNA | 54 |
| 1-5-1- Agence principales | 54 |
| 1-5-2- Agence catégorie « A » et « B » | 55 |
| 1-5-3- Agence catégorie « C » | 55 |
| 1-6- Présentation de l'agence d'accueil (agence BNA 587) | 55 |
| 1-7- Structure de l'agence BNA 587 | 56 |
| 1-7-1- Service caisse | 56 |
| 1-7-2- Service portefeuille | 57 |
| 1-7-3- Service engagement et commerce externe | 57 |
| Section 02 : Le montage d'un crédit d'investissement chez BNA | 59 |
| 2-1- Identification du demandeur de crédit | 59 |

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 2-2- Présentation du projet | 59 |
| 2-3- Historique de l'entreprise | 59 |
| 2-4- Patrimoine et organisation | 60 |
| 2-4-1- Moyens matériels | 60 |
| 2-4-2- Moyens humains | 61 |
| 2-5- Domaine d'activité | 61 |
| 2-6- Implantation | 61 |
| 2-7- Impact économique du projet | 61 |
| 2-8- Impact sur l'environnement | 61 |
| 2-9- Le marché | 61 |
| 2-10- Objectifs commerciaux | 62 |
| 2-11- Activité de l'entreprise | 62 |
| 2-12- Moyens commerciaux | 63 |
| 2-13- Politique de prix | 63 |
| 2-14- Etude de marché | 63 |
| Section 03 : L'évaluation financière avant et après financement du projet d'extension d'une sablère de la « SARL NOUZHA » | 64 |
| 3-1- Évaluation financière avant financement | 64 |
| 3-1-1- La structure du capital investi | 64 |
| 3-1-2- Estimation du chiffre d'affaire | 64 |
| 3-1-3- Tableaux d'amortissement des équipements | 65 |
| 3-2- Présentation des documents comptables prévisionnels | 65 |
| 3-2-1- Les comptes de résultat prévisionnels entre 2012 et 2016 | 65 |
| 3-2-2- Bilan prévisionnels entre 2012 et 2016 | 67 |
| 3-3- Calcule de la CAF (capacité d'autofinancement) | 69 |
| 3-4- Emplois / Ressources avant financement | 70 |
| 3-4-1- La valeur actuelle nette (VAN) | 71 |

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 3-4-2- L'indice de profitabilité (IP) | 71 |
| 3-4-3- Délai de récupération de l'investissement (DRI) | 71 |
| 3-4-4- Taux de rentabilité interne (TRI) | 72 |
| 3-5- Plan de financement avant financement bancaire | 73 |
| 3-6- Évaluation financière après financement | 74 |
| 3-6-1- Le mode de financement | 74 |
| 3-6-2- L'échéancier de remboursement prévisionnels | 75 |
| 3-6-3- Le plan de financement après financement | 76 |
| 3-6-4- Emplois / Ressources après financement | 77 |
| 3-6-5 Le calcul de la VAN ajustée | 78 |
| 3-7- La décision de la Banque | 78 |
| Conclusion | 78 |
| Conclusion générale | 79 |
| Bibliographie | |
| Liste des tableaux | |
| Liste des schémas | |
| Liste des annexes | |
| Annexes | |
| Table des matières | |

Résumé

Le choix d'investissement est l'ensemble des études de faisabilité à travers l'analyse de la rentabilité économique et financière du projet. Cette analyse permet de garantir la certitude que l'excédent des recettes attendues sur les charges prévisibles sera suffisamment rémunérateur. La banque pour financer ou pas un projet d'investissement, doit vérifier les principaux critères de choix d'investissement. C'est l'objet de notre travail au sein de la BNA, agence Bejaia. Où nous avons constaté après étude d'un dossier de projet d'extension d'une sablière, quelle procède à la vérification des critères de rentabilité de projet avant d'accorder le crédit (VAN, IP, TRI et DRI). Mais aussi, vérifiée l'historique de la relation client au sein de la banque, et exige des garanties réelles et personnelles auprès de l'entreprise demandeur du crédit.

Mots clés : projet d'investissement, rentabilité, critère de rentabilité, financement bancaire, BNA.

Abstract

The choice of investment is the set of feasibility studies through the analysis of the economic and financial profitability of the project. This analysis guarantees the certainty that the excess of expected revenue over foreseeable expenses will be sufficiently remunerative. The bank to finance or not an investment project, must check the main criteria of investment choice. This is the purpose of our work within the BNA, Bejaia agency. Where we found after studying a sandpit extension project file, which verifies the project profitability criteria before granting the credit (VAN, IP, TRI and DRI). But also, verified the history of the customer relationship within the bank, and requires real and personal guarantees from the company requesting the credit.

Keywords: investment project, profitability, profitability criterion, bank financing, BNA.

المخلص

اختيار الاستثمار هو مجموعة دراسات الجدوى من خلال تحليل الربحية الاقتصادية والمالية للمشروع. يضمن هذا التحليل التأكد من أن زيادة الإيرادات المتوقعة عن النفقات المتوقعة ستكون مجزية بدرجة كافية. يجب على البنك الذي يمول أو لا يمول مشروعاً استثمارياً التحقق من المعايير الرئيسية لاختيار الاستثمار. هذا هو الغرض من عملنا داخل وكالة بجاية بناة بن علي. حيث وجدنا بعد دراسة ملف مشروع تمديد حفرة الرمل ، والذي يتحقق من معايير ربحية المشروع قبل منح الائتمان (VAN و IP و TRI و DRI). ولكن أيضاً، تم التحقق من تاريخ علاقة العميل داخل البنك ، ويتطلب ضمانات حقيقية وشخصية من الشركة الطالبة للائتمان.

الكلمات المفتاحية: المشروع الاستثماري ، الربحية ، معيار الربحية ، التمويل المصرفي ، BNA.